



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 13 mars 2025
DRAAF - contrôle des structures - ARDC



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 142 accusés de réception de dossier complet

Nombre total : 142 décisions

Le 13 mars 2025

I - Décisions tacites : 142 accusés de réception de dossier complet

		10240278	EARL DE L'OURCE
08240169	EARL DES ORFEVRES	10240279	SARL JD FAMILY
08240171	FAILLE HÉLÈNE	10240280	SARL BELIARD LASSAIGNE
08240172	SCEA DES BLANCHES COUTURES	10240281	SCEV DE BIAUNE
08240179	EARL TRISTANT	10240282	MARLOT ALEXANDRE CHRISTOPHE ROGER
10240233-001	EARL DE FARNEREUX	10240283	CANOT ALEXIS
10240239	MAUCOURT JULIEN ALEXANDRE	10240284	SCEA VOLHUER-LITWIN
10240240-001	PICHON MATTHIEU MICHEL	10240285	SCEA GAUTHIER BCY
10240241-001	SCEA DIOT	51240418	BERA RICHARD PATRICK
10240242	SCEA DU RENCHON	51240420	MICHEL BAPTISTE ALAIN CLAUDE
10240244	EARL DU BEUGNON	51240421	EARL CURFS CHAPON
10240245	EGAS LUDIVINE	51240422	LASSAUSSE VÉRONIQUE
10240246	BOIZARD JONATHN	51240424	EARL DES PINS
10240248	EARL DEBOUIT-ROUSSELLE	51240425	EARL JULLIEN
10240249-001	FUMEY LÉA	51240430	EARL DE LA TREMBLAIE
10240250-001	FUMEY ARTHUR	51240433	SARL DELONG HOCHÉ
10240251	CHUTRY CORENTIN	51240436	GOJJARD OLIVIER
10240252	THERET LAETITIA	51240437	CHAMPAGNE GUY CHARBAUT
10240254	CORDEUIL ÉMILIE	51240439	JORAND ANNE-LISE
10240257	EARL GATEAU SAVOURE	51240445	VIDAL NICOLE
10240258	AVELINE QUENTIN MICHEL GÉRARD	51240446	GAEC RECONNU LEFEVRE
10240259	EARL ROMAIN SA	51240447	SCEA DU PUIITS HAUT
10240260	SARL JAMES GEOFFROY	51240448	EARL DE PLAISANCE
10240261	MICHON MAXIME	51240449	BRODIEZ CHRISTOPHE
10240262	VIREY ERIC MICHEL	51240453	MELINE FREDERIC
10240263	SARL JAMES GEOFFROY	51240455	CHANOIR GÉRALD
10240264	GAEC LIONNET FRERES	51240458	SCEA DE CHARLEVILLE
10240265	SCEA VATANT	51240462	MALAISE THIBAUT
10240266	VELLUT PIERRIC RANCES	51240466	EARL GOURNAIL OLIVIER
10240267	RÉVEILLON ADÈLE	51240471	MARCOULT PASCALE
10240268	LEVEQUE PASCAL	51240472	SCHREIBER JONATHAN
10240269	BERNARD GUILLAUME	51240473	GRELOIS RÉMY
10240270	CLERGEOT CHARLINE	51240475	LEJEUNE OCÉANE
10240271	LOUDIN SUZELLE	51240476	LEJEUNE ANNA
10240272-001	EARL DE LA BLOSSIERE	51240477	SCEA LORIN
10240273	MARTINOT BAPTISTE ANTOINE	51240482	RIGOLLET ESTELLE
		51240488	ALLART ÉMILIE

51240490	GERARDIN CLAIRE	54240082	GAEC DE LAVAL
51240496	SARAZIN MICKAËL	54240084	GAEC DE LA GRANDE ILE
51240501	SCEV FABRICE AGRAPART	54240088	DUVAL GRÉGOR Y
51240502	GERARD SOPHIE	54240099	SCEA DE LA PIERRE
51240503	EARL DES ÉPINETTES	54240100	GAEC DES VIOLETTES
51240504	CASTAGNA ROMAIN	54240103	GAEC SAINT LOUIS
51240505	SCEA BEVELOT	54240104	EARL DE REMONVILLE
51240506	PLOMION ROMAIN	54240108	SCEA LES ÉCURIES DE CHIRMONT
51240511	SCEA JACQUINET-RAIMOND	54240110	SCEA DE LA PETITE SUISSE
51240512	SCEV COPIN PHILIPPE	55240123	SCEA DE LA ROY JULIEN
51240513	MICHEL-JEANIN ADRIEN LUCIEN ALEXANDRE	55240150	NOEL ALEXANDRE
51240514	BOVEROUX LOUIS	55240153	EARL DE BELLEVUE
51240516	SCEV LES BERMONT S	55240154	MOUTAUX CLÉMENT
51240519	GOUVENEAU X CHARLOTTE	55240174	EARL DES FONTENOTTES
51240524	EARL DENEUFCHATEL	55240185	EARL DE SAINT BALMONT
51240527	EARL COLLARD AURÉLIE	57240066	SCEA SAINTE-MARIE
51240528	EARL AGRICOLL	57240067	SCEA VOIE ROMAINE
51240529	STEINBACH BÉATRICE	57240068	LINDNER MICKAËL
51240532	SEJOURNE SÉBASTIEN	57240069	LE DORSTERHOFF SAS
51240538	LAPIE MAILLIET SYLVIE	57240070	JUNG NICOLAS
51240539	EARL DU MOULIN	57240071	CANTENEUR PAUL
51240543	SCEA LA GRANGE AUX BOIS	57240072	MESSIN ANTOINE
51240545	JUMEL CLÉMENTINE MATHILDE	57240073	GAILLOT VICTOR
51240546	NAUROY BRUNO	57240074	CANTENEUR SOPHIE
52240064	MONGIN BRICE	67240045	SCEA DA-JLM CEREALES
52240073	EARL DE LA LESCHERES	67240048	SCHNEIDER MATTHIEU
52240075	GAEC DU LEVANT	67240049	ZIMMERMANN FRÉDÉRIC
52240077	SCEA DE LA BELLE FONTAINE	67240064	VOLTZ DENISE
52240078	SCEA DE LA MAISON DIEU	88240109	THIRION LAURENT
52240083	GAEC FOURIER	88240115	GAEC_DU_PRINTEMPS_FLEURIE
52240085	SCEA DU MOULIN	88240117	EARL DE LA CROIX DE MISSION
52240091	GAEC DACEVIN	88240018	SCEA DE LA NOUE
52240093	GAEC DES PELMONTAIS	88240119	EARL DOMAINE DES ÉTOILES
52240096	EARL DE LA CRAA		
52240101	SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE NICOLAS BASS		
52240105	SCEA RONDOT		
52240077	SCEA DE LA BELLE FONTAINE		



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Ruralité
Unité structures et économie des exploitations

Dossier suivi par Evelyne RAULIN
evelyne.raulin@ardennes.gouv.fr
Tél. : +33 3 51 16 50 71

Réf. : 044202408315019-001-2024/169

LRAR n° :

CHARLEVILLE-MEZIERES, le 17/10/2024

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202408315019-001-2024/169

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 4 octobre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11,2140 ha actuellement mises en valeur par la SCEA Journet-Grimpret sur la commune de Saint-Etienne-à-Arnes (08310). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 4 octobre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202408315019-001-2024/169, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie (du 1^{er} au 30 novembre 2024) et sur le site internet de la préfecture de Ardennes.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de solliciter auprès du service instructeur, la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la cheffe du service
Economie agricole et Ruralité


Anne-Laure DELAPORTE

PJ : références cadastrales



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 14 octobre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
FAILLE Hélène
12 chemin rouge
51110 CAUREL

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 26 septembre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 106,96 hectares sur les communes de : Gomont, Tagnon, Saint-Loup-en-Champagne, Saint-Fergeux

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par EARL LA CHATELEINE, 3 rue des Alliés 8300 TAGNON.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 14 octobre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/171, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et développement rural


Anne-Laure DELAPORTE



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 16 octobre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
SCEA DES BLANCHES COUTURES
51 rue de champagne
08300 SEUIL

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 30 septembre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 23,09 hectares sur les communes de :

Saulces-Champenoises
Annelles
Menil-Annelles

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Madame JADOT MICHELE, 18 rue de Champagne 08300 SEUIL.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 14 octobre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/172, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La cheffe du service économie agricole
et ruralité,


Anne-Laure DELAPORTE



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 22 octobre 2024

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Eline PILET
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
EARL TRISTANT
6 Grande rue
08240 THENORGUES

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 11 octobre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 7,49 hectares sur la commune de Buzancy. Ces surfaces sont actuellement libres de fermage.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 22 octobre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2024/179, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
la responsable de l'unité


Isabelle EGUETHER



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202408114814/10240233-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

EARL de FARNEREUX
15 rue de la sourdine

10500 BRAUX

TROYES, le 12/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202408114814/10240233-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 03/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 68.5748 ha à BRAUX (10500), BRILLECOURT (10240), DOMMARTIN-LE-COQ (10240), JASSEINES (10330), VAUCOGNE (10240), actuellement mises en valeur par la SCEA CARTIER NK et l'EARL DU VILLAGE COUCHANT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202408114814/10240233-001, est complet à la date du 03/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10240 VAUCOGNE	000 ZC 29	2.9860
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 ZA 57	1.1490
10500 BRAUX	000 ZI 5	7.9000
10330 JASSEINES	000 ZS 79	3.3600
10330 JASSEINES	000 ZS 6	3.0360
10330 JASSEINES	000 ZP 26	5.6700
10330 JASSEINES	000 ZV 10	6.9130
10330 JASSEINES	000 ZV 9	5.5680
10330 JASSEINES	000 ZV 8	0.5980
10330 JASSEINES	000 ZV 7	4.3210
10330 JASSEINES	000 ZP 25	4.5310
10240 VAUCOGNE	000 ZP 19	0.4840
10240 VAUCOGNE	000 ZP 18	0.9290
10240 VAUCOGNE	000 ZP 17	2.0740
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 AB 84	0.5846
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 ZA 65	1.5958
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 ZA 42	1.2110
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 ZA 38	2.6350
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 ZA 30	1.5310
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 AB 82	0.8180
10240 BRILLECOURT	000 ZD 5	3.0060
10240 BRILLECOURT	000 ZD 4	0.9570
10240 BRILLECOURT	000 ZD 3	1.3160
10240 BRILLECOURT	000 ZD 2	0.4070
10500 BRAUX	000 ZI 20	4.9944

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL de FARNEREUX demeurant à BRAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 68.5748 ha.



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409035057-10240239
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

Monsieur MAUCORT Julien Alexandre
Le Vannage
8 Hameau

10340 LES RICEYS

TROYES, le 05/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409035057-10240239
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 03/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.9000 ha à BAGNEUX-LA-FOSSE (10340), actuellement mises en valeur par le DOMAINE ALEXANDRE BONNET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409035057-10240239, est complet à la date du 03/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MAUCORT Julien Alexandre demeurant à LES RICEYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.9000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 BAGNEUX-LA-FOSSE	000 ZC 45	0.9000



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409045079/10240240-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur PICHON Matthieu Michel
16 rue breard

89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE

TROYES, le 05/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409045079/10240240-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 05/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 20.5867 ha à PAISY-COSDON (10160), RIGNY-LE-FERRON (10160), SAINT-BENOIST-SUR-VANNE (10160), actuellement mises en valeur par l'EARL FREDERIC RICHE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409045079/10240240-001, est complet à la date du 05/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur PICHON Matthieu Michel demeurant à VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 20.5867 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10160 SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	000 ZR 8	4.1140
10160 SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	000 OF 341	5.2337
10160 RIGNY-LE-FERRON	000 ZB 19	0.1440
10160 PAISY-COSDON	000 ZL 6	4.3990
10160 PAISY-COSDON	000 ZL 1	3.3760
10160 PAISY-COSDON	000 ZE 1	3.3200



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202408274979/10240241-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

SCEA DIOT
6 rue des champs

10700 SALON

TROYES, le 06/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202408274979/10240241-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 05/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12.8200 ha à NOZAY (10700), actuellement mises en valeur par l'EARL THOMAS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202408274979/10240241-001, est complet à la date du 05/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DIOT demeurant à SALON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.8200 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 NOZAY	000 ZI 40	0.9600
10700 NOZAY	000 ZS 4	1.4000
10700 NOZAY	000 ZL 18	3.3000
10700 NOZAY	000 ZI 35	0.5600
10700 NOZAY	000 ZE 45	4.3900
10700 NOZAY	000 ZD 58	2.2100



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202408054740-10240242
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

SCEA DU RENCHON
3 chemin des fays

10210 VANLAY

TROYES, le 13/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202408054740
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 05/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 35.7513 ha à VANLAY (10210), actuellement mises en valeur par monsieur DURNEY DOMINIQUE GASTON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202408054740-10240242, est complet à la date du . Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA DU RENCHON demeurant à VANLAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 35.7513 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 VANLAY	000 ZR 18	2.6774
10210 VANLAY	000 ZT 54	1.1614
10210 VANLAY	000 AC 3	0.2218
10210 VANLAY	000 AC 4	0.1629
10210 VANLAY	000 AC 12	0.1706
10210 VANLAY	000 AC 15	0.9735
10210 VANLAY	000 AC 59	1.1153
10210 VANLAY	000 ZI 4	2.6693
10210 VANLAY	000 ZK 23	1.3466
10210 VANLAY	000 ZT 18	0.2491
10210 VANLAY	000 ZT 19	0.3157
10210 VANLAY	000 ZT 20	0.5108
10210 VANLAY	000 ZT 21	1.7080
10210 VANLAY	000 ZT 50	0.3695
10210 VANLAY	000 ZT 52	0.9530
10210 VANLAY	000 ZT 53	0.2650
10210 VANLAY	000 AH 22	0.4534
10210 VANLAY	000 ZI 6	1.6393
10210 VANLAY	000 ZK 16	2.4561
10210 VANLAY	000 ZR 30	3.2675
10210 VANLAY	000 AC 41	0.8782
10210 VANLAY	000 ZI 8	0.8592
10210 VANLAY	000 ZK 22	1.6516
10210 VANLAY	000 ZO 48	0.1408
10210 VANLAY	000 ZR 55	2.9868
10210 VANLAY	000 ZT 41	3.3912
10210 VANLAY	000 AC 14	1.5069
10210 VANLAY	000 ZT 49	0.5334
10210 VANLAY	000 ZT 51	1.1170



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202405203564-10240244
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

EARL DU BEUGNON
20 rue des afn

10210 LAGESSE

TROYES, le 10/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202405203564-10240244
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 08/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 9.1217 ha à CUSSANGY (10210), actuellement mises en valeur par le GAEC CROIX SAINTE ANNE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202405203564-10240244, est complet à la date du 08/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GÜBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DU BEUGNON demeurant à LAGESSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 9.1217 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 CUSSANGY	000 OB 173	0.2308
10210 CUSSANGY	000 OB 175	0.5768
10210 CUSSANGY	000 OB 690	0.3032
10210 CUSSANGY	000 OB 691	0.8922
10210 CUSSANGY	000 OB 692	0.0237
10210 CUSSANGY	000 ZD 44	4.4250
10210 CUSSANGY	000 ZE 11	2.6700



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202403162382-10240245
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Madame EGAS Ludivine
2 impasse pré jarrot

10110 CHERVEY

TROYES, le 10/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202403162382-10240245
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 09/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1920 ha à CHERVEY (10110), actuellement mises en valeur par la SCEA LE MOULIN PAPILLON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202403162382-10240245, est complet à la date du 09/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame EGAS Ludivine demeurant à CHERVEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1920 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CHERVEY	000 ZO 84	0.1920



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409075120-10240246
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Monsieur BOIZARD Jonathan
2 impasse pré jarrot

10110 CHERVEY

TROYES, le 10/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409075120
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1920 ha à CHERVEY (10110), actuellement mises en valeur par la SCEA LE MOULIN PAPIILLON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409075120-10240246, est complet à la date du 09/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BOIZARD Jonathan demeurant à CHERVEY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1920 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CHERVEY	000 ZO 84	0.1920



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202408254946-10240248
LRAR n° :

La Préfète

à

EARL DEBOUIT-ROUSSELLE
100 grande rue

10240 ISLE-AUBIGNY

TROYES, le 19/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202408254946-10240248
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 35.6090 ha à ISLE-AUBIGNY (10240), LHUITRE (10700), SAINT-NABORD-SUR-AUBE (10700). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202408254946-10240248, est complet à la date du 18/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DEBOUIT-ROUSSELLE demeurant à ISLE-AUBIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 35.6090 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZI 3	0.3940
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZK 42	0.3170
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZM 43	3.5030
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZM 49	0.6170
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZM 66	0.4120
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZN 6	13.3960
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZP 25	8.3810
10240 ISLE-AUBIGNY	000 ZK 15	1.2810
10700 LHUITRE	000 ZL 30	1.1180
10700 SAINT-NABORD-SUR-AUBE	000 ZA 46	6.1900



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202407094396/10240249-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Madame FUMEY Léa
18 rue de la voix du bois

10110 CELLES-SUR-OURCE

TROYES, le 11/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202407094396/10240249-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 09/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.4121 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par la SCEV CHRISTOPHE FUMEY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202407094396/10240249-001, est complet à la date du 09/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service agriculture et espace rural


Laurent BOULLANGER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame FUMEY Léa demeurant à CELLES-SUR-OURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.4121 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 405	0.2500
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 300	0.1220
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 299	0.5160
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 198	0.9760
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZH 170	0.1593
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 219	1.3888



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202407044340/10240250-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur FUMEY Arthur
7 rue de la lande

10110 CELLES-SUR-OURCE

TROYES, le 11/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202407044340/10240250-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.4121 ha à CELLES-SUR-OURCE (10110), actuellement mises en valeur par la SCEV CHRISTOPHE FUMEY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202407044340/10240250-001, est complet à la date du 09/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service agriculture et espace rural


Laurent BOULLANGER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur FUMEY Arthur demeurant à CELLES-SUR-OURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.4121 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 299	0.5160
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZH 170	0.1593
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZC 219	1.3888
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 405	0.2500
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 300	0.1220
10110 CELLES-SUR-OURCE	000 ZK 198	0.9760



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409235348-10240251
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur CHUTRY Corentin
6 impasse de la Petite Vallée

10150 SAINTE-MAURE

TROYES, le 31/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409235348-10240251
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 23/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 338.4069 ha à ECHEMINES (10350), LE PAVILLON-SAINTE-JULIE (10350), PRUNAY-BELLEVILLE (10350), SAINT-LYE (10180), actuellement mises en valeur par le GAEC LES TROIS CEHACHES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409235348-10240251, est complet à la date du 29/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01/03/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur CHUTRY Corentin demeurant à SAINTE-MAURE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 338.4069 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10350 PRUNAY-BELLEVILLE	000 YA 18	30.5770
10350 ECHEMINES	000 ZM 5	1.0460
10350 ECHEMINES	000 ZM 6	12.6400
10350 ECHEMINES	000 ZD 2	1.0360
10350 ECHEMINES	000 AB 16	0.5900
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZY 37	23.5596
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZN 5	17.0044
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZN 18	7.7649
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZN 19	7.1840
10350 ECHEMINES	000 ZB 12	6.4000
10350 ECHEMINES	000 ZN 5	6.0360
10350 ECHEMINES	000 ZK 3	6.1400
10350 ECHEMINES	000 ZK 4	2.9080
10350 ECHEMINES	000 ZK 21	2.2030
10350 ECHEMINES	000 ZC 27	3.5230
10606 SAINT-LYE	000 YC 8	5.9786
10350 ECHEMINES	000 ZA 9	6.0030
10350 ECHEMINES	000 ZA 19	2.9990
10350 ECHEMINES	000 ZA 29	0.0300
10350 ECHEMINES	000 ZA 26	3.9000
10350 ECHEMINES	000 ZA 27	3.8930
10350 ECHEMINES	000 ZK 17	3.0070
10350 ECHEMINES	000 ZK 2	2.3100
10350 ECHEMINES	000 ZK 40	3.8380
10350 ECHEMINES	000 ZK 110	2.5140
10350 ECHEMINES	000 ZK 101	2.4680
10350 ECHEMINES	000 ZM 4	5.1250
10350 ECHEMINES	000 ZC 33	4.5250
10350 ECHEMINES	000 ZC 35	2.1260
10350 ECHEMINES	000 ZC 57	7.0640
10350 ECHEMINES	000 ZC 63	2.5110
10350 ECHEMINES	000 ZS 4	18.6160
10606 SAINT-LYE	000 YC 7	6.2626
10606 SAINT-LYE	000 YC 9	14.7001

10606 SAINT-LYE	000 YC 10	0.0913
10606 SAINT-LYE	000 YC 11	0.0724
10350 ECHEMINES	000 ZK 25	4.2390
10350 ECHEMINES	000 ZA 43	1.3400
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZW 2	5.6792
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZW 3	2.7529
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZW 4	9.5369
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZW 10	7.2881
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZW 11	0.5039
10350 LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	000 ZN 20	7.5359
10606 SAINT-LYE	000 ZK 37	2.0130
10350 ECHEMINES	000 ZD 19	18.0770
10350 ECHEMINES	000 ZH 17	0.5350
10350 ECHEMINES	000 ZH 49	0.8928
10350 ECHEMINES	000 ZH 50	0.3393
10350 ECHEMINES	000 ZC 5	7.0260
10350 ECHEMINES	000 ZM 7	8.6400
10350 ECHEMINES	000 ZD 4	2.2800
10350 ECHEMINES	000 ZK 27	3.7940
10350 ECHEMINES	000 ZK 28	7.0090
10350 ECHEMINES	000 ZK 102	0.0280
10350 ECHEMINES	000 ZM 1	22.2510



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202408224922-10240252
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Madame THERET Lætitia
20 rue louis desprez

10200 ROUVRES-LES-VIGNES

TROYES, le 24/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202408224922-10240252
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 23/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.9610 ha à ROUVRES-LES-VIGNES (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL THERET PATRICIA FALMET MARCEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202408224922-10240252, est complet à la date du 23/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame THERET Lætitia demeurant à ROUVRES-LES-VIGNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.9610 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 254	0.4255
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 275	0.1130
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZI 85	0.7365
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 277	0.1085
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 276	0.0480
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 66	0.6000
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 75	0.6990
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 76	0.3745
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 220	1.2990
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 255	0.4445
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 274	0.1125



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409245376-10240254
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète

à

Madame CORDEUIL Émilie
7 rue du milieu

10200 MONTIER-EN-L'ISLE

TROYES, le 26/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409245376-10240254
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 24/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.7030 ha à COURTERON (10250), NOE-LES-MALLETS (10360) . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409245376-10240254, est complet à la date du 24/09/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 24/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame CORDEUIL Émilie demeurant à MONTIER-EN-L'ISLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7030 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10250 COURTERON	000 0A 414	0.0840
10250 COURTERON	000 0A 415	0.0402
10250 COURTERON	000 0A 755	0.3261
10360 NOE-LES-MALLETS	000 ZK 123	0.2527



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202406104001-10240257
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**La Préfète
à**

EARL GATEAU SAVOURE
9 rue des fontaines

10400 FONTENAY-DE-BOSSERY

TROYES, le 04/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202406104001-10240257
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 01/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.2870 ha à LA MOTTE-TILLY (10400), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA BLOSSIERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202406104001-10240257, est complet à la date du 01/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 01/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général, Préfet par intérim,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service agriculture et espace rural


Laurent BOULLANGER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL GATEAU SAVOURE demeurant à FONTENAY-DE-BOSSERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.2870 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10400 LA MOTTE-TILLY	000 ZD 18	1.0480
10400 LA MOTTE-TILLY	000 ZD 20	1.3560
10400 LA MOTTE-TILLY	000 ZD 21	0.6990
10400 LA MOTTE-TILLY	000 ZD 49	0.2544
10400 LA MOTTE-TILLY	000 ZD 50	0.9296



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410025504-10240258
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

La Préfète
à

Monsieur AVELINE Quentin Michel
Gérard
28 Grande Rue

10380 VIAPRES-LE-PETIT

TROYES, le 04/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410025504-10240258
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 02/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14.6097 ha à ALLIBAUDIERES (10700), ORMES (10700), actuellement mises en valeur par monsieur DANTIGNY Philippe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410025504-10240258, est complet à la date du 02/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général, Préfet par intérim,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service agriculture et espace rural


Laurent BOULLANGER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur AVELINE Quentin Michel Gérard demeurant à VIAPRES-LE-PETIT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 14.6097 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 ALLIBAUDIERES	000 YA 29	0.3642
10700 ORMES	000 ZN 34	3.3475
10700 ORMES	000 ZK 14	1.6910
10700 ORMES	000 ZK 15	0.1110
10700 ORMES	000 ZK 81	0.3770
10700 ORMES	000 ZH 45	0.3000
10700 ORMES	000 ZD 1	4.9550
10700 ORMES	000 ZK 53	3.4640



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410025523-10240259
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

EARL ROMAIN SA
24 grande rue

10240 DOMMARTIN-LE-COQ

TROYES, le 08/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410025523-10240259
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 06/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10.2480 ha à DOMMARTIN-LE-COQ(10240), JASSEINES (10330), VAUCOGNE(10240) , actuellement mises en valeur par l'EARL PETIT . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410025523-10240259, est complet à la date du 06/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général, Préfet par intérim,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau politique agricole commune,

Magali BARBE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL ROMAIN SA demeurant à DOMMARTIN-LE-COQ a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.2480 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10330 JASSEINES	000 ZV 14	2.3120
10330 JASSEINES	000 ZV 15	3.7180
10240 VAUCOGNE	000 ZN 1	2.9890
10240 DOMMARTIN-LE-COQ	000 ZD 14	1.2290



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410075591-10240260
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

SARL JAMES GEOFFROY
15 rue des romains

10200 SAULCY

TROYES, le 08/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410075591-10240260
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.1922 ha à LIGNOL-LE-CHATEAU (10200), actuellement mises en valeur par madame DA SILVA épouse GUENEAU Emmanuelle. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410075591-10240260, est complet à la date du 07/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général, Préfet par intérim,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau politique agricole commune,

Magali BARBE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur :La SARL JAMES GEOFFROY demeurant à SAULCY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1922 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 LIGNOL-LE-CHATEAU	000 ZL 36	0.0634
10200 LIGNOL-LE-CHATEAU	000 ZL 37	0.0858
10200 LIGNOL-LE-CHATEAU	000 ZM 36	0.0430



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410075592-10240261
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur MICHON Maxime
7 rue du Milieu

10200 MONTIER-EN-L'ISLE

TROYES, le 08/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410075592-10240261
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.1303 ha à ARSONVAL (10200), MONTIER-EN-L'ISLE (10200), actuellement mises en valeur par madame MOEURS Christine et monsieur MOEURS Jean-Pierre. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410075592-10240261, est complet à la date du 07/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général, Préfet par intérim,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau politique agricole commune,

Magali BARBE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MICHON Maxime demeurant à MONTIER-EN-L'ISLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.1303 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZC 89	0.3050
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZC 56	1.0028
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZC 73	0.1368
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZC 75	0.0480
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZI 27	0.0210
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZE 31	0.6977
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZC 74	0.2439
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZI 28	0.1696
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZE 32	0.1136
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZC 103	0.4207
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZC 2	0.2528
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZI 32	0.3108
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZI 24	0.1470
10200 MONTIER-EN-L'ISLE	000 ZI 23	0.0491
10200 ARSONVAL	000 ZH 81	0.0147
10200 ARSONVAL	000 ZH 83	0.1968



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410075593-10240262
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur VIREY Eric Michel
86 Grande Rue

10110 LANDREVILLE

TROYES, le 08/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410075593-10240262
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.7556 ha à LANDREVILLE (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL LES GAYETTES. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410075593-10240262, est complet à la date du 07/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.


Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général, Préfet par intérim,
pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe du bureau politique agricole commune,



Magali BARBE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur VIREY Eric Michel demeurant à LANDREVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7556 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 LANDREVILLE	000 ZC 25	0.5465
10110 LANDREVILLE	000 ZC 26	0.2091



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410075589-10240263
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

SARL JAMES GEOFFROY
15 rue des romains

10200 SAULCY

TROYES, le 11/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410075589-10240263
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.3442 ha à LIGNOL-LE-CHATEAU (10200), actuellement mises en valeur par le DOMAINE ALEXANDRE BONNET. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410075589-10240263, est complet à la date du 07/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service agriculture et espace rural


Laurent BOULLANGER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur :La SARL JAMES GEOFFROY demeurant à SAULCY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3442 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 LIGNOL-LE-CHATEAU	000 ZL 26	0.2511
10200 LIGNOL-LE-CHATEAU	000 ZL 16	0.0931



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410025522-10240264
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

GAEC LIONNET FRERES
les saulons

10210 CUSSANGY

TROYES, le 11/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410025522-10240264
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 274654 ha à BERNON (10130), COUSSEGREY (10210), LIGNIERES (10130), actuellement mises en valeur par le GAEC DE LA VAUDEE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410025522-10240264, est complet à la date du 08/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service agriculture et espace rural


Laurent BOULLANGER

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Le GAEC LIONNET FRERES demeurant à CUSSANGY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 27.4654 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10210 COUSSEGREY	000 ZP 25	0.2380
10210 COUSSEGREY	000 ZP 28	3.5110
10210 COUSSEGREY	000 ZR 14	5.5537
10210 COUSSEGREY	000 ZI 26	5.5255
10210 COUSSEGREY	000 ZK 17	1.4703
10130 BERNON	000 ZR 43	1.6561
10210 COUSSEGREY	000 ZI 62	0.2000
10210 COUSSEGREY	000 ZW 53	0.8282
10210 COUSSEGREY	000 ZW 54	0.5610
10130 LIGNIERES	000 ZI 137	0.9790
10130 LIGNIERES	000 ZI 138	0.5700
10210 COUSSEGREY	000 ZC 30	6.0820
10210 COUSSEGREY	000 ZM 41	0.0536
10210 COUSSEGREY	000 ZC 44	0.2370



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410075582-10240265
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

SCEA VATANT
3 Chemin de Nicey

10340 CHANNES

TROYES, le 14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410075582-10240265
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 07/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 10.3868 ha à CHANNES (10340), actuellement mises en valeur par l'EARL LES NIQUETS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410075582-10240265, est complet à la date du 07/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : la SCEA VATANT demeurant à CHANNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.3868 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 CHANNES	000 ZH 139	0.8260
10340 CHANNES	000 ZC 68	2.8230
10340 CHANNES	000 ZH 117	0.3980
10340 CHANNES	000 ZH 38	1.9740
10340 CHANNES	000 OE 328	0.7778
10340 CHANNES	000 ZI 19	3.5880



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410025502-10240266
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur VELLUT Pierric
Rances
7 route de blignicourt

10500 RANCES

TROYES, le 14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410025502-10240266
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 08/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 3.7412 ha à RANCES (10500), actuellement mises en valeur par monsieur MARNAT Baptiste. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410025502-10240266, est complet à la date du 08/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur VELLUT Pierric demeurant à RANCES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.7412 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10500 RANCES	000 ZC 85	1.0000
10500 RANCES	000 ZA 32	2.7412



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409195311-10240267
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Madame RÉVEILLON Adèle
41 grande rue

10110 VILLE-SUR-ARCE

TROYES, le 14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409195311-10240267
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 09/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.6863 ha à VILLE-SUR-ARCE (10110), VITRY-LE-CROISE (10110), actuellement mises en valeur par l'EARL BAPTISTE MARTINOT et madame MARTINOT Paule. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409195311-10240267, est complet à la date du 09/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame RÉVEILLON Adèle demeurant à VILLE-SUR-ARCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.6863 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 77	0.0024
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 79	0.0539
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 81	0.2032
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 97	0.6908
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZH 36	1.3595
10110 VITRY-LE-CROISE	000 YV 111	0.3765



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410095631-10240268
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur LEVEQUE Pascal
32 rue du Docteur Sollier

10510 MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

TROYES, le 14/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410095631-10240268
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 09/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 145.6958 ha à SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY (10100), actuellement mises en valeur par la SOC CIV AGRIC FERME DE MINAY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410095631-10240268, est complet à la date du 09/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEVEQUE PASCAL demeurant à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 145.6958 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 67	3.0370
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 69	4.0900
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 ZS 3	17.8683
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 73	24.0780
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 74	0.5075
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 20	10.9360
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 16	0.5270
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 22	0.2202
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 26	0.1583
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 30	0.1073
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 75	0.3213
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 109	2.3020
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 120	0.3155
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY 044202410095631	000 AI 123	0.0914
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 125	2.2591
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 133	1.0180
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 72	9.6460
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 87	2.0906
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 89	2.0906
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 107	0.0150
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 136	0.4055

10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 54	0.0771
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 77	0.0454
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 60	0.0640
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 126	0.0600
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 86	2.0906
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 ZS 4	7.1868
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 ZS 5	11.2238
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 ZS 6	7.7530
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 ZS 7	8.4977
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 ZS 8	12.6968
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 ZS 15	0.0389
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 88	2.0906
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 115	2.7520
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 124	1.4279
10102 SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	000 AI 90	7.6066



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410015500-10240269
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur BERNARD Guillaume
1 bis rue saint vincent

10200 ROUVRES-LES-VIGNES

TROYES, le 15/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410015500-10240269
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 10/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4.4730 ha à ROUVRES-LES-VIGNES (10200), actuellement mises en valeur par monsieur BERNARD Claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410015500-10240269, est complet à la date du 10/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur BERNARD Guillaume demeurant à ROUVRES-LES-VIGNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.4730 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 92	0.3335
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 3	0.0680
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 4	0.1330
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 145	0.3105
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 38	0.6570
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 39	0.2545
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 191	0.3477
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 193	0.0555
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 3	0.2230
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 10	0.1920
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 12	0.5163
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 158	0.4535
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 160	0.2890
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZH 203	0.4205
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZI 78	0.1040
10200 ROUVRES-LES-VIGNES	000 ZE 93	0.1150



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202406114009-10240270
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Madame CLERGEOT Charline
23 bis rue st clair

10340 LES RICEYS

TROYES, le 15/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202406114009-10240270
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 10/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 6.3736 ha à BRAGELOGNE-BEAUVOIR (10340), LES RICEYS (10340), MONTGUEUX (10300), actuellement mises en valeur par l'EARL CHAMPAGNE Daniel CLERGEOT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202406114009-10240270, est complet à la date du 10/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame CLERGEOT Charline demeurant à LES RICEYS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.3736 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10340 LES RICEYS	000 ZD 83	0.0678
10340 LES RICEYS	000 ZD 300 (J)	0.1506
10340 LES RICEYS	000 ZB 15	0.5592
10340 LES RICEYS	000 ZD 297 (J)	0.2071
10340 LES RICEYS	000 ZD 297 (K)	0.1471
10340 LES RICEYS	000 ZD 299 (J)	0.1190
10340 LES RICEYS	000 ZD 299 (K)	0.2259
10340 LES RICEYS	000 ZD 96	0.2682
10340 LES RICEYS	000 ZD 124	0.0434
10340 LES RICEYS	000 ZW 69	1.0154
10340 LES RICEYS	000 ZI 177 (J)	0.3763
10340 LES RICEYS	000 ZI 177 (K)	0.1128
10340 LES RICEYS	000 ZI 307 (J)	0.1341
10340 LES RICEYS	000 ZI 307 (K)	0.0325
10340 LES RICEYS	000 ZW 67	0.3674
10340 LES RICEYS	000 ZW 68	0.0081
10340 LES RICEYS	000 ZC 340 (J)	0.0713
10340 LES RICEYS	000 ZC 339 (J)	0.1055
10340 LES RICEYS	000 ZD 216 (J)	0.2736
10340 LES RICEYS	000 ZI 81	0.1665
10340 LES RICEYS	000 ZD 115 (J)	1.1224
10340 LES RICEYS	000 ZD 300 (K)	0.1884
10340 LES RICEYS	000 ZD 298 (J)	0.2088
10340 LES RICEYS	000 ZD 298 (K)	0.1095
10340 BRAGELOGNE- BEAUVOIR	036 ZO 28	0.0960
10300 MONTGUEUX	000 ZS 65	0.1967



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410105660-10240271
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Madame OUDIN Suzelle
6 rue de la Paix

10170 ORVILLIERS-SAINT-JULIEN

TROYES, le 18/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410105660
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez signé dans Logics le 10/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 191.7418 ha à AVON-LA-PEZE (10290), MARGNY-LE-CHATEL (10350), ORIGNY-LE-SEC (10510), OSSEY-LES-TROIS-MAISONS (10100), PARS-LES-ROMILLY (10100), SAINT-FLAVY (10350), SAINT-MARTIN-DE-BOSENAY (10100), actuellement mises en valeur par monsieur OUDIN Régis. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410105660-10240271, est complet à la date du 10/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 10/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Madame OUDIN Suzelle demeurant à ORVILLIERS-SAINT-JULIEN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 191.7418 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10100 PARS-LES-ROMILLY	000 ZV 21	7.4073
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YC 3	2.4406
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YC 25	4.6473
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YC 5	1.1650
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZR 2	5.1013
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YC 2	7.3217
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AC 45	0.4887
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AC 43	0.8844
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YC 17	8.6538
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AE 92	1.0000
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AC 31	0.9080
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AC 32	0.7114
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YC 26	14.4612
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZV 20	4.4779
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZV 21	8.5503
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZO 22	13.5591
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZO 23	14.5623
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZR 7	1.3005
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZR 8	3.8874
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 AC 37	0.8373
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 YC 1	5.3992
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZS 15	1.9744
10100 PARS-LES-ROMILLY	000 YI 2	1.9744
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZY 29	5.0531
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZT 14	6.4060
10290 AVON-LA-PEZE	000 ZS 36	11.6943
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 ZW 10	11.6943
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 ZW 11	3.3501
10350 MARIGNY-LE-CHATEL	000 AE 43	0.5416
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZV 19	8.4699
10510 ORIGNY-LE-SEC	000 ZR 3	8.2617

10100 PARS-LES-ROMILLY	000 ZV 22	6.1957
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YC 29	1.3500
10100 OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	000 YC 30	4.3652
10350 SAINT-FLAVY	000 ZN 2	9.9410
10100 SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	000 ZS 14	2.7054



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410115668/10240272-001
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

EARL de la BLOSSIERE
14 rue des cliquetis

10400 LE MERIOT

TROYES, le 17/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410115668/10240272-001
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 11/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.5694 ha à LE MERIOT (10400), actuellement mises en valeur par l'EARL de la ROULIERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410115668/10240272-001, est complet à la date du 11/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : l'EARL de la BLOSSIERE demeurant à LE MERIOT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.5694 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10400 LE MERIOT	000 0A 37	1.5694



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409285441-10240273
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur MARTINOT Baptiste Antoine
3 rue Jean Jobert

10110 VITRY-LE-CROISE

TROYES, le 18/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409285441-10240273
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 11/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 2.7760 ha à VILLE-SUR-ARCE (10110), actuellement mises en valeur par madame Martinot Paule et madame Réveillon Adèle. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409285441-10240273, est complet à la date du 11/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 11/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural


Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MARTINOT Baptiste Antoine demeurant à VITRY-LE-CROISE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.7760 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 OE 827	0.1240
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 OE 2254	0.1678
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 53	0.1330
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 90	0.7500
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 96	1.4133
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 92	0.0560
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 79	0.0388
10110 VILLE-SUR-ARCE	000 ZL 81	0.0931



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410155727-10240278
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

EARL DE L'OURCE
20 grande rue

10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE

TROYES, le 18/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410155727-10240278
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 15/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 1.5590 ha à VERPILLIERES-SUR-OURCE (10360), actuellement mises en valeur par monsieur BERTHELOT Jerome Maurice. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410155727-10240278, est complet à la date du 15/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : L'EARL DE L'OURCE demeurant à VERPILLIERES-SUR-OURCE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.5590 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 21	0.1300
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 195	0.1500
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 46	0.2300
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 142	0.9990
10360 VERPILLIERES-SUR-OURCE	000 ZC 45	0.0500



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202409265408-10240279
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

SARL JD FAMILY
7 rue de l'église

10140 JUVANZE

TROYES, le 18/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202409265408-10240279
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 16/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 96.8875 ha à JUVANZE (10140), UNIENVILLE (10140), actuellement mises en valeur par le GAEC BERGERAT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202409265408-10240279, est complet à la date du 18/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoindue au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL JD FAMILY demeurant à JUVANZE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 96.8875 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10140 JUVANZE	000 ZC 12 (A)	2.3713
10140 JUVANZE	000 ZC 2	2.6980
10140 JUVANZE	000 ZC 14	4.1990
10140 JUVANZE	000 ZC 8	0.2200
10140 JUVANZE	000 ZC 9	1.3740
10140 JUVANZE	000 ZC 10 (A)	1.2504
10140 JUVANZE	000 ZC 11 (A)	1.4318
10140 JUVANZE	000 ZC 15	3.4980
10140 JUVANZE	000 ZC 16	5.1000
10140 JUVANZE	000 ZC 45	3.9400
10140 JUVANZE	000 ZC 37	0.2360
10140 JUVANZE	000 ZC 39	0.3310
10140 JUVANZE	000 ZC 40	0.0760
10140 JUVANZE	000 ZB 20	0.5980
10140 JUVANZE	000 ZB 7	0.9220
10140 JUVANZE	000 ZB 8	0.7210
10140 JUVANZE	000 ZB 9	0.1890
10140 JUVANZE	000 ZB 10	0.1360
10140 JUVANZE	000 ZB 11	0.5840
10140 JUVANZE	000 ZB 12	2.0230
10140 JUVANZE	000 ZB 14	0.3700
10140 JUVANZE	000 ZB 36	0.0530
10140 JUVANZE	000 ZB 23	1.3110
10140 JUVANZE	000 ZB 24	3.3920
10140 JUVANZE	000 ZB 31	0.8250
10140 JUVANZE	000 ZB 81	3.3760
10140 JUVANZE	000 ZB 82	3.7500
10140 JUVANZE	000 ZB 83	3.4350
10140 JUVANZE	000 ZB 86	3.1860
10140 JUVANZE	000 ZB 87	3.5480
10140 JUVANZE	000 ZA 19	3.0190
10140 JUVANZE	000 ZA 17	3.1980
10140 JUVANZE	000 ZA 18	2.6090
10140 JUVANZE	000 ZA 23	3.2940
10140 JUVANZE	000 ZA 24	2.2640
10140 JUVANZE	000 ZA 25	2.7220
10140 UNIENVILLE	000 ZH 9	0.9930

10140 UNIENVILLE	000 ZH 10	0.9920
10140 UNIENVILLE	000 ZH 11	2.2740
10140 UNIENVILLE	000 ZH 12	2.1600
10140 UNIENVILLE	000 ZH 14	3.0240
10140 UNIENVILLE	000 ZH 28	0.7160
10140 UNIENVILLE	000 ZH 29	0.5250
10140 UNIENVILLE	000 ZH 30	0.8590
10140 UNIENVILLE	000 ZH 31	0.5500
10140 UNIENVILLE	000 ZI 49	0.6000
10140 UNIENVILLE	000 ZI 63	1.1380
10140 UNIENVILLE	000 ZI 64	0.6250
10140 UNIENVILLE	000 ZI 65	0.5700
10140 UNIENVILLE	000 ZI 45	1.8620
10140 UNIENVILLE	000 ZI 46	2.2960
10140 UNIENVILLE	000 ZI 47	1.3220
10140 UNIENVILLE	000 ZI 48	0.8360
10140 UNIENVILLE	000 ZI 70	0.9740
10140 UNIENVILLE	000 ZI 66	0.8010
10140 UNIENVILLE	000 ZI 67	0.7320
10140 UNIENVILLE	000 ZI 68	0.3430
10140 UNIENVILLE	000 ZD 35	0.4450



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410145710-10240280
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

SARL BELIARD LASSAIGNE
voie du faite

10300 MONTGUEUX

TROYES, le 18/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410145710-10240280
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 17/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.0500 ha à MONTGUEUX (10300), actuellement mises en valeur par monsieur LEROY Sylvain. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410145710-10240280, est complet à la date du 17/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 17/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SARL BELIARD LASSAIGNE demeurant à MONTGUEUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0500 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10300 MONTGUEUX	000 ZT 125	0.0500



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410075598-10240281
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

SCEV DE BIAUNE
domaine de villeneuve

10110 BAR-SUR-SEINE

TROYES, le 18/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410075598-10240281
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.8995 ha à VITRY-LE-CROISE (10110). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410075598-10240281, est complet à la date du 18/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoindue au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEV DE BIAUNE demeurant à BAR-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8995 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 1203	0.0340
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 1206	0.2717
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 1207	0.0052
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 1209	0.0045
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 818	0.1244
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 1173	0.0190
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 1184	0.0529
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 1192	0.3675
10110 VITRY-LE-CROISE	000 0D 1201	0.0203



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410145715-10240282
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur MARLOT Alexandre Christophe
Roger
28 grande rue

10200 COLOMBE-LA-FOSSE

TROYES, le 31/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410145715
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0.2481 ha à COLOMBE-LE-SEC (10200), actuellement mises en valeur par l'EARL CHAMPAGNE COURTILLIER LINE ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410145715-10240282, est complet à la date du 18/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjoite au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur MARLOT Alexandre Christophe Roger demeurant à COLOMBE-LA-FOSSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2481 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 COLOMBE-LE-SEC	000 ZB 9	0.2481



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410125685-10240283
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

Monsieur CANOT Alexis
1 rue charles delaunay

10000 TROYES

TROYES, le 07/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410125685-10240283
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 18/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 320.2324 ha à BOURANTON (10270), BOUY-LUXEMBOURG (10220), DOSCHES (10220), GERAUDOT (10220), MESNIL-SELLIERES (10220), MONTAULIN (10270), ONJON (10220), PINEY (10220), PRUGNY (10190), ROUILLY-SACEY (10220), SOULIGNY (10320), actuellement mises en valeur par la SCA DU ROUGEMONT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410125685-10240283, est complet à la date du 18/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 18/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : Monsieur CANOT Alexis demeurant à TROYES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 320.2324 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10220 GERAUDOT	000 0C 286	0.6000
10220 GERAUDOT	000 0C 287	2.1802
10220 GERAUDOT	000 ZE 12	1.2080
10220 GERAUDOT	000 ZH 22	12.5530
10220 GERAUDOT	000 ZI 83	1.0180
10220 GERAUDOT	000 ZI 85	2.1820
10220 ONJON	000 ZE 5	0.4510
10220 ONJON	000 ZE 6	9.6560
10220 ONJON	000 ZH 7	1.0050
10220 ONJON	000 ZK 6	0.6990
10220 ONJON	000 ZK 7	0.9980
10220 ONJON	000 ZK 47	11.5360
10220 ONJON	000 ZL 1	5.8680
10220 ONJON	000 ZN 117	0.0590
10220 ONJON	000 ZN 118	1.1600
10220 ONJON	000 ZP 50	0.8050
10220 ONJON	000 ZP 65	2.0070
10220 ONJON	000 ZR 18	4.1740
10220 ONJON	000 ZR 20	4.6950
10220 ONJON	000 ZR 21	0.7340
10220 ONJON	000 ZE 42	3.6570
10220 PINEY	000 ZY 13	0.7052
10220 PINEY	000 ZY 14	0.7931
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZB 30	5.2150
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZB 31	0.4500
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZC 6	5.0000
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZE 4	1.5500
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 32	2.0500
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 112	0.2000
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 113	0.3050
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 114	2.0170
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 267	0.0925
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 268	0.0882
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZL 2	1.3000
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZL 3	0.8860
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 33	0.5000
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZK 79	0.2660

10220 ROUILLY-SACEY	000 ZE 16	1.0000
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZL 38	0.0650
10220 ONJON	000 ZP 56	1.5380
10220 DOSCHES	000 ZM 92	1.0077
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZB 318	1.6378
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZM 4	0.3956
10220 MESNIL-SELLIERES	000 ZL 20	22.5174
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZD 81	14.9750
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZD 82	3.6000
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZD 83	0.4200
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZD 84	1.0700
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZD 85	0.9800
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZE 46	3.9920
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZE 49	1.6460
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZE 50	1.8870
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZH 24	0.1250
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 70	0.1670
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 84	0.3400
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 85	0.8000
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 86	1.5680
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZH 124	1.7441
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZI 83	0.0500
10220 PINEY	000 ZX 10	1.1517
10220 PINEY	000 ZW 2	4.7726
10220 ONJON	000 ZE 9	2.1000
10220 ONJON	000 ZH 22	6.4660
10220 ONJON	000 ZL 24	0.8580
10220 ONJON	000 ZL 25	1.6950
10220 ONJON	000 ZO 49	3.8960
10220 ONJON	000 ZO 54	4.0810
10220 ONJON	000 ZO 55	0.3580
10220 ONJON	000 ZP 51	0.9770
10220 ONJON	000 ZP 53	0.6050
10220 ONJON	000 ZP 64	3.5880
10220 ONJON	000 ZR 24	0.7930
10220 ONJON	000 ZR 25	5.9050
10220 ONJON	000 ZR 26	3.9390
10220 BOUY-LUXEMBOURG	000 ZA 22	0.1550
10270 MONTAULIN	000 ZI 7	6.5203
10270 MONTAULIN	000 ZI 29	10.4041
10270 MONTAULIN	000 ZI 32	1.1163
10220 PINEY	000 ZH 36	4.4274

10220 PINEY	000 ZH 37	2.1318
10220 PINEY	000 ZS 41	0.7255
10220 PINEY	000 ZY 10	1.3668
10220 PINEY	000 ZY 11	1.3181
10220 PINEY	000 ZY 21	0.3276
10320 SOULIGNY	000 ZD 17	14.8780
10220 PINEY	000 ZK 20	3.6512
10220 PINEY	000 ZK 21	11.1962
10220 ONJON	000 ZI 25	1.8810
10220 PINEY	000 ZI 41	3.0500
10220 GERAUDOT	000 ZH 17	7.3860
10190 PRUGNY	000 ZE 12	1.5090
10190 PRUGNY	000 ZM 28	2.2258
10190 PRUGNY	000 ZH 22	1.8021
10220 ONJON	000 AB 86	0.5910
10220 PINEY	000 AB 259	0.1311
10220 PINEY	000 AB 260	0.8063
10220 PINEY	000 AB 261	0.2098
10220 PINEY	000 ZS 104	0.1140
10220 ONJON	000 AB 70	0.1200
10220 ONJON	000 AB 71	0.0885
10220 ONJON	000 AB 54	0.0250
10220 ONJON	000 AB 52	0.0514
10220 ONJON	000 AB 55	0.5210
10220 ONJON	000 AB 61	0.0641
10220 ROUILLY-SACEY	000 XA 16	2.5479
10220 DOSCHES	000 AD 2	0.6530
10220 DOSCHES	000 ZD 32	11.4350
10220 DOSCHES	000 ZN 26	1.9488
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 11	2.4983
10220 ROUILLY-SACEY	000 XB 12	0.3908
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZE 17	1.7800
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZC 58	1.2000
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZC 59	1.3500
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZM 17	1.6000
10190 PRUGNY	000 ZO 2	5.6822
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZL 1	3.7890
10220 ROUILLY-SACEY	000 ZK 98	2.1000
10270 BOURANTON	000 ZK 23	7.0504
10220 DOSCHES	000 ZE 16	5.0900
10190 PRUGNY	000 ZO 3	0.9485



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 032202410185787-10240284
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

SCEA VOLHUER-LITWIN
15 Grande rue

10170 LES GRANDES-CHAPELLES

TROYES, le 31/10/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 032202410185787-10240284
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 19/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11.9095 ha à CHAPELLE-VALLON (10700), actuellement mises en valeur par monsieur KEMPF Daniel et monsieur KEMPF Hubert. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 032202410185787-10240284, est complet à la date du 19/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 19/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : la SCEA VOLHUER-LITWIN demeurant à LES GRANDES-CHAPELLES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.9095 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10700 CHAPELLE-VALLON	000 ZN 19	4.8640
10700 CHAPELLE-VALLON	000 ZE 10	7.0455



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service agriculture et espace rural

Dossier suivi par Allison DJEBBI
Mel : ddt-saer-bfae@aube.gouv.fr
Tél. : +33 3 25 46 21 38

Réf. : 044202410225822-10240285
LRAR n° :

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

**Le secrétaire général, Préfet par intérim
à**

SCEA GAUTHIER BCY
2 lotissement des tilleuls

10200 THIL

TROYES, le 07/11/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202410225822-10240285
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez signé dans Logics le 30/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 122.3599 ha à MAGNY-FOUCHARD (10140), PUIITS-ET-NUISEMENT (10140), THIL (10200), THORS (10200), actuellement mises en valeur par monsieur GAUTHIER BRUNO. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202410225822-10240285, est complet à la date du 30/10/2024. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

Le délai d'instruction de votre demande est de quatre mois, susceptible d'être prolongé à six mois conformément à l'article R 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous pourrez solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L 232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le secrétaire général, Préfet par intérim
pour le directeur départemental des territoires,
l'adjointe au chef du service agriculture et espace rural

Sylvette GUBLIN

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : La SCEA GAUTHIER BCY demeurant à THIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 122.3599 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10200 THIL	000 ZK 41	2.2590
10200 THIL	000 ZO 3	8.7058
10200 THORS	000 ZD 5	0.1790
10200 THORS	000 OD 35	0.2281
10200 THORS	000 OD 31	0.3160
10140 MAGNY-FOUCHARD	000 ZR 61	1.8120
10140 PUIITS-ET-NUISEMENT	000 ZR 9 (J)	21.2650
10140 PUIITS-ET-NUISEMENT	000 ZR 9 (K)	21.2650
10140 PUIITS-ET-NUISEMENT	000 ZS 1	8.8250
10200 THIL	000 ZK 35	1.9855
10200 THIL	000 ZK 15	4.3515
10200 THIL	000 ZO 10	4.3788
10200 THIL	000 ZD 23 (A)	6.4620
10200 THIL	000 ZD 23 (B)	0.2475
10200 THIL	000 ZO 9 (J)	0.3704
10200 THIL	000 ZO 9 (K)	0.9263
10200 THIL	000 ZK 34	0.1440
10200 THIL	000 ZK 14	4.2380
10200 THIL	000 ZO 8 (A)	4.3618
10200 THIL	000 ZO 8 (B)	1.5255
10200 THIL	000 ZO 8 (C)	6.7140
10200 THIL	000 ZP 37	1.6743
10200 THIL	000 ZK 32	2.3025
10200 THIL	000 ZK 33	0.2535
10200 THORS	000 OD 32	8.5654
10200 THIL	000 ZK 13	6.4380
10200 THORS	000 OD 37	0.4749
10200 THORS	000 OD 38	0.5416
10200 THORS	000 OD 39	0.3885
10200 THORS	000 ZD 4	0.1640
10200 THORS	000 ZD 29	0.5420
10200 THORS	000 ZD 30	0.4550



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407054354
n°dossier : 51240418

**Le Préfet
à**

BERA RICHARD PATRICK
15 rue des fontenilles

51140 BRANSCOURT

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3940 ha à COULOMMES-LA-MONTAGNE (51390), actuellement mises en valeur par AUBRY Camille, SCEP Champagne L. Aubry et fils. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240418** – logics n° 044202407054354, il est réputé complet à la date du **26/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/11/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BERA RICHARD PATRICK demeurant à BRANSCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3940 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51390 COULOMMES-LA-MONTAGNE	000 AH 81	0.1234
	000 AH 350	0.0939
	000 AE 288	0.1767



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405223600-002
n°dossier : 51240420

**Le Préfet
à**

MICHEL BAPTISTE ALAIN CLAUDE
7 rue basse des carrières

51380 VERZY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 5.2113 ha à LUDES (51500), SAVIGNY-SUR-ARDRES (51170), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par EARL CHRISTOPHE MICHEL, MICHEL CHRISTOPHE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51240420** – logics n° 044202405223600-002, il est réputé complet à la date du **26/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/11/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MICHEL BAPTISTE ALAIN CLAUDE demeurant à VERZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.2113 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51380 VERZY	000 AK 460	0.0008
	000 AK 461	0.0007
	000 AK 463	0.0020
	000 AK 472	0.0023
	000 AK 475	0.0996
	000 AP 474	0.0063
	000 AM 341	0.0577
	000 AO 120	0.1462
	000 AR 328	0.1370
	000 AL 264	0.0293
	000 AC 246	0.2111
	000 AC 366	0.0539
	000 AK 467	0.0020
	000 AK 474	0.0959
	000 AL 108	0.0436
	000 AO 107	0.0291
	000 AO 110	0.0300
	000 AL 629	0.1630
	000 AP 270	0.0600
	000 AR 261	0.0222
	000 AR 290	0.1135
	000 AR 295	0.0670
	000 AS 102	0.0400
	000 AK 201	0.0371
	000 AL 74	0.0807
	000 AL 151	0.0659
	000 AL 265	0.0485
	000 AL 445	0.1150
	000 AP 165	0.0330
	000 AR 123	0.0990
	000 AD 43	0.1135
	000 AL 602	0.1332
	000 AR 304	0.2385
000 AD 44	0.0439	
000 AO 362	0.0700	
000 AL 454	0.1669	
000 AM 369	0.0247	

	000 AD 67	0.0300
	000 AI 233	0.0413
	000 AI 234	0.1553
	000 AK 278	0.0344
	000 AO 239	0.0230
	000 AO 240	0.2653
	000 AO 305	0.0675
	000 AO 371	0.0428
	000 AP 440	0.0490
	000 AH 285	0.0759
	000 AH 286	0.0063
	000 AO 74	0.0900
	000 AO 413	0.2243
	000 AO 136	0.0837
	000 AP 209	0.0261
	000 AO 514	0.3786
	000 AO 473	0.0250
	000 AO 474	0.1364
51500 LUDES	000 AM 57	0.2681
51170 SAVIGNY-SUR-ARDRES	000 OC 886	0.5052



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202406214188-001
n°dossier : 51240421

**Le Préfet
à**

EARL CURFS CHAPON
55 ROUTE DE CHALONS

51210 FROMENTIERES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 255.9014 ha à BOISSY-LE-REPOS (51210), CHAMPGUYON (51310), FROMENTIERES (51210), JANVILLIERS (51210), LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS (51270), LE GAULT-SOIGNY (51210), LE THOULT-TROSNAY (51210), VAUCHAMPS (51210), actuellement mises en valeur par CURFS WILLY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240421** – logics n° 044202406214188-001, il est réputé complet à la date du **26/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/11/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51270 LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	000 0A 114	7.2090
	000 0A 115	9.7910
	000 0A 177	5.6223
	000 0A 163	5.3784
	000 ZA 13	11.4733
	000 ZA 10	5.6437
	000 0A 119	1.3250
	000 A 185	4.0733
51210 VAUCHAMPS	000 0C 604	0.3500
	000 0C 780	0.0004
	000 0C 779	0.2545
	000 0C 777	0.1704
	000 0C 772	0.0916
	000 0C 767	0.0133
	000 ZB 17	4.6900
	000 0C 865	0.3624
	000 0C 784	0.2685
	000 0C 782	0.3041
	000 0C 749	0.1371
	000 0C 748	0.0278
	000 0C 20	0.2080
	000 0C 19	0.2000
	000 0C 10	2.1220
	000 ZA 35	6.0100
	000 ZA 36	0.5160
	000 ZA 37	2.6630
000 0C 9	4.9830	
51210 LE GAULT-SOIGNY	000 ZX 6	2.3300
	000 ZX 5	2.7260
51210 JANVILLIERS	000 ZI 54	0.6055
	000 ZI 4	6.4900
	000 0C 46	0.2550
	000 ZI 15	4.3500
	000 ZE 22	11.7297
	000 ZB 8	0.0410
	000 AA 170	1.2703
	000 AA 167	0.0102

Dénomination et commune du demandeur : CURFS CHAPON demeurant à FROMENTIERES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 255.9014 ha.

	000 AA 164	0.1026
	000 AA 163	0.2942
	000 AA 161	0.4706
	000 AA 81	1.1194
	000 AA 73	0.0130
	000 OC 178	5.5653
	000 ZC 16	2.7610
	000 ZC 8	2.8790
	000 ZC 11	2.7410
	000 ZC 12	4.5960
	000 ZH 3	3.3290
	000 ZI 19	9.6720
	000 ZI 26	12.5620
	000 ZD 8	25.0938
	000 ZD 9	14.7664
	000 ZA 8	6.5430
	000 ZE 8	10.2100
	000 ZC 7	6.9530
51310 CHAMPGUYON	000 ZM 26	1.8950
	000 ZP 41	2.4020
	000 ZO 30	10.5650
51210 LE THOULT-TROSNAY	000 OD 2	9.8913
51210 FROMENTIERES	000 ZE 52	0.8800
51210 BOISSY-LE-REPOS	000 ZE 2	7.0550
	000 ZE 1	0.2500
	000 ZA 7	9.5960



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202406134044-002
n°dossier : 51240422

Le Préfet

à

LASSAUSSE VERONIQUE
14 RUE SAINT ELOI

51130 VERT-TOULON

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 26/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4573 ha à BERGERES-LES-VERTUS (51130), BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par SCEV VERONIQUE LASSAUSSE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240422** – logics n° 044202406134044-002, il est réputé complet à la date du **26/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/11/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LASSAUSSE VERONIQUE demeurant à VERT-TOULON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4573 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BERGERES-LES- VERTUS	000 OC 614	0.1720
51130 BLANCS-COTEAUX	000 CC 204	0.0459
	000 CC 205	0.0581
	000 CC 207	0.0556
	000 CC 208	0.1257



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407224564
n°dossier : 51240424

**Le Préfet
à**

EARL DES PINS
11 RUE DE LA NOBLETTE

51600 LA CHEPPE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 47.6262 ha à BUSSY-LE-CHATEAU (51600), TILLOY-ET-BELLAY (51460), actuellement mises en valeur par BONNARD Corinne. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240424** – logics n° 044202407224564, il est réputé complet à la date du **27/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/11/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DES PINS demeurant à LA CHEPPE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 47.6262 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51460 TILLOY-ET-BELLAY	000 XC 12	24.5991
51600 BUSSY-LE-CHATEAU	000 ZS 20	0.3871
	000 ZM 8	11.0350
	000 ZT 2	4.8650
	000 ZH 19	3.7000
	000 ZN 19	2.7553
	000 ZN 20	0.0192
	000 ZN 21	0.0885
	000 ZN 22	0.0885
	000 ZN 23	0.0885



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202406073981-002
n°dossier : 51240425

Le Préfet

à

earl jullien
18 RUE DES FONTAINES

10700 SEMOINE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 22.2230 ha à CONNANTRAY-VAUREFROY (51230), EUVY (51230), actuellement mises en valeur par scea les traversins. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240425** – logics n° 044202406073981-002, il est réputé complet à la date du **28/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/11/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : earl jullien demeurant à SEMOINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 22.2230 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51230 CONNANTRAY- VAUREFROY	000 YA 18	2.0360
	000 ZA 4	6.4090
51230 EUVY	000 ZH 23	9.5880
	000 ZH 24	4.1900



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407154466-001
n°dossier : 51240430

**Le Préfet
à**

EARL DE LA TREMBLAIE
55 RUE DES CERISIERS
MR GRELOIS PATRICE

51300 FAVRESSE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 29/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 92.5500 ha à BIGNICOURT-SUR-SAULX (51340), LE BUISSON (51300), LUXEMONT-ET-VILLOTTE (51300), SAINT-VRAIN (51340), VAUCLERC (51300), actuellement mises en valeur par EARL GRELOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240430** – logics n° 044202407154466-001, il est réputé complet à la date du **29/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29/11/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE LA TREMBLAIE demeurant à FAVRESSE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 92.5500 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51340 SAINT-VRAIN	000 ZC 32	5.8890
	000 ZB 4	2.4080
	000 ZB 3	1.4400
	000 ZB 2	0.5240
	000 ZB 1	0.1420
51340 BIGNICOURT-SUR-SAULX	000 ZE 32	4.0217
	000 ZE 31	9.5680
51300 VAUCLERC	000 ZE 29	1.8200
	000 OB 73	1.2185
51300 LUXEMONT-ET-VILLOTTE	000 ZL 22	0.9013
	000 ZL 21	0.0882
	000 ZE 23	18.5600
	000 ZE 1	13.8620
	000 ZD 44	3.0000
	000 ZD 6	7.8740
	000 ZC 29	2.3210
	000 ZA 7	1.9430
	000 AD 93	3.6833
51300 LE BUISSON	000 ZA 64	1.6660
	000 OB 272	11.6200



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202406274257-001
n°dossier : 51240433

Le Préfet

à

SARL DELONG HOCHÉ
1 RUE D'AUBILLY

51390 SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres SE-ET-CLAIRIZET (51390), actuellement mises en valeur par ROGER CHEMIN ET FILLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement il est enregistré sous le numéro **51240433** – logics n° 044202406274257-001, il est réputé complet à la date du **30/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d51240433'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/11/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51390 PARGNY-LES-REIMS	000 OB 108	0.0792
	000 OB 106	0.2553
	000 OB 103	0.5566
	000 OB 100	0.7381
	000 OB 99	0.5970
	000 OB 76	0.4359
	000 OB 64	0.4670
	000 OB 63	0.4658
	000 OB 62	0.2401
	000 OB 30	0.2501
	000 OB 28	0.1527
	000 OB 27	0.0272
	000 OB 26	0.3517
	000 OB 20	0.4061
	000 OB 18	0.4882
	000 OB 16	0.0705
	000 OB 9	0.1636
	000 OB 7	3.7981
	000 OB 3	1.0217
	000 OB 5	0.2944
000 OB 2	1.3905	
000 OB 124	4.3353	
000 OB 121	0.1427	
000 OB 59	0.2700	
51390 BOUILLY	000 OB 440	10.7841
51390 SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	000 OB 405	0.2640
	000 OB 365	0.3031
	000 OB 282	0.0227
	000 OB 281	0.4938
	000 OB 280	1.0630
	000 OB 278	0.2030
	000 OB 277	0.1800
	000 OA 568	0.1891
	000 OA 518	0.7508
	000 OA 485	0.0400
	000 OA 455	0.7492

Dénomination et commune du demandeur : SARL DELONG HOICHE demeurant à SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 33.4660 ha.

	000 0A 454	0.6010
	000 0A 287	0.2614
	000 0A 23	0.3973
	000 0A 22	0.1657



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404032748-003
n°dossier : 51240436

**Le Préfet
à**

GOUJARD OLIVIER
16 RUE DE L'ARSENAL

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 212.9533 ha à JUVIGNY (51150), LA VEUVE (51520), LES GRANDES-LOGES (51400), LIVRY-LOUVERCY (51400), actuellement mises en valeur par EARL GOUJARD ANTOINE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240436** – logics n° 044202404032748-003, il est réputé complet à la date du **30/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/11/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GOUJARD OLIVIER demeurant à CHALONS-EN-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 212.9533 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51520 LA VEUVE	000 YN 4	7.8870
	000 YN 2	0.6040
	000 YN 3	1.7270
51400 LES GRANDES-LOGES	000 YZ 36	0.6000
	000 YZ 33	11.0146
	000 YZ 30	1.3700
	000 YZ 28	3.1800
	000 YX 19	4.7009
	000 YX 17	0.4179
	000 YX 16	0.3811
	000 XC 36	0.1131
	000 XC 29	2.3104
	000 XA 17	1.0110
	000 YZ 29	7.1766
	000 XA 5	36.8997
	000 YX 15	1.4830
	000 XA 4	6.8375
51150 JUVIGNY	000 ZR 13	10.7624
	000 OB 771	0.3698
	000 OB 772	0.0044
	000 ZR 14	11.2535
	000 ZP 21	16.5309
	000 ZP 18	3.1515
	000 ZP 16	1.0359
	000 ZP 11	8.5842
	000 ZO 22	0.5976
	000 ZN 96	0.4236
	000 ZP 17	15.2849
	000 ZN 74	1.4632
	000 OB 79	0.7249
	000 B 78	0.6940
	000 ZN 18	1.0900
	000 ZN 17	2.4451
	000 ZN 20	4.8034
	000 ZN 19	0.3621
000 ZN 72	1.3596	
000 ZN 95	3.8101	

	000 ZN 97	2.1655
	000 YE 74	6.4624
	000 ZS 81	1.4000
	000 OB 91	1.6520
	000 ZS 80	1.1440
	000 ZN 73	2.5732
	000 YE 8	1.0910
	000 YE 7	1.6427
	000 YE 6	3.3755
	000 OB 768	0.1320
	000 ZP 19	8.8525
	000 ZO 23	0.5782
51400 LIVRY-LOUVERCY	000 YT 3	2.3796
	000 YT 2	7.0398



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202401231322-002
n°dossier : 51240437

**Le Préfet
à**

CHAMPAGNE GUY CHARBAUT
12 RUE DU PONT

51160 AY-CHAMPAGNE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.5764 ha à AY-CHAMPAGNE (51160), actuellement mises en valeur par SOCIETE AGRO-VITICOLE CHARBAUT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240437** – logics n° 044202401231322-002, il est réputé complet à la date du **30/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/11/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHAMPAGNE GUY CHARBAUT demeurant à AY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.5764 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51160 AY-CHAMPAGNE	347 OF 1512	0.0063
	347 OF 1514	0.0020
	347 OF 1517	0.1702
	347 OF 1518	0.0530
	347 OD 53	0.2899
	347 OD 72	0.0461
	347 OD 73	0.0289
	347 OD 74	0.1943
	347 OD 85	0.0889
	347 OD 401	0.0712
	347 OD 409	0.1051
	347 OF 1188	0.2874
	347 OF 1502	0.0591
	347 OF 1509	0.0077
	347 OF 1510	0.0025
	347 OF 1746	0.1638



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405073355
n°dossier : 51240439

**Le Préfet
à**

JORAND Anne-Lise
4 rue Alfred Werle

51390 PARGNY-LES-REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
05/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 31/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0385 ha à VINCELLES (51700), actuellement mises en valeur par JORAND Nathalie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240439** – logics n° 044202405073355, il est réputé complet à la date du **31/07/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/11/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : JORAND Anne-Lise demeurant à PARGNY-LES-REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0385 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51700 VINCELLES	000 0B 860	0.0385



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405273668-001
n°dossier : 51240445

Le Préfet

à

Madame VIDAL Nicole
26 rue de Favresse

51300 BRUSSON

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 4 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 67.4683 ha à BRUSSON (51300), LUXEMONT-ET-VILLOTTE (51300), PLICHANCOURT (51300), PONTION (51300), actuellement mises en valeur par l'EARL DE BRUSSON. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240445 – logics n° 044202405273668-001, il est réputé complet à la date du **4 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **4 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : VIDAL Nicole demeurant à BRUSSON (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 67.4683 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51300 LUXEMONT-ET-VILLOTTE	000 ZE 17	4.4790
51300 PONTHION	000 ZC 31 (J)	0.9173
	000 ZC 31 (K)	0.4587
	000 ZC 35 (J)	3.8933
	000 ZC 35 (K)	1.9467
	000 ZC 38	0.2480
	000 ZI 79	0.1846
	000 ZI 77	0.1487
	000 ZD 3	0.2830
51300 PLICHANCOURT	000 ZI 36	0.0960
51300 BRUSSON	000 ZB 10	1.9150
	000 ZC 22	2.6010
	000 ZC 11	1.3380
	000 ZC 10	0.4760
	000 ZC 9 (A)	3.8360
	000 ZC 4 (K)	3.4827
	000 ZC 4 (J)	1.7413
	000 ZC 3 (K)	1.1480
	000 ZC 3 (J)	0.5740
	000 ZC 2 (K)	5.6027
	000 ZC 2 (J)	2.8013
	000 ZB 37	1.8034
	000 ZB 26 (J)	0.7890
	000 ZB 18 (A)	1.5970
	000 ZB 15 (K)	2.4480
	000 ZB 15 (J)	2.4480
	000 ZB 14	5.1780
	000 ZB 13	0.6010
	000 ZB 11	2.4960
	000 ZB 9	0.9280
	000 ZA 182	0.7289
	000 ZA 164 (J)	2.1185
	000 ZA 150	0.2016
	000 ZA 146 (B)	0.1071
000 ZA 146 (A)	0.0616	

	000 ZA 144	0.2119
	000 ZA 102	0.9940
	000 ZA 92	2.4000
	000 ZA 91	3.8480
	000 OA 8	0.3370



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404052795-004
n°dossier : 51240446

**Le Préfet
à**

GAEC RECONNU LEFEVRE
Ferme de la Perrière

51300 BLACY

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 5 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 63.2967 ha à BLACY (51300), BLAISE-SOUS-ARZILLIERES (51300), COURDEMANGES (51300), GLANNES (51300), HUIRON (51300), LES RIVIERES-HENRUEL (51300), actuellement mises en valeur par Monsieur PRIEUX Albéric. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240446 – logics n° 044202404052795-004, il est réputé complet à la date du **5 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GAEC RECONNU LEFEVRE demeurant à BLACY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 63.2967 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51300 BLACY	000 ZB 19	5.4130
51300 BLAISE-SOUS-ARZILLIERES	000 0A 325	1.5913
	000 0A 326	0.1121
51300 COURDEMANGES	000 0D 486	0.1460
	000 ZE 17	4.5574
	000 ZH 20	0.8510
	000 ZH 21	2.4380
	000 ZH 22	1.0810
	000 ZH 23	14.3830
	000 ZK 6	5.9520
	000 ZK 21	0.3216
	000 ZK 23	0.7635
	000 ZN 47	7.8280
	000 ZN 53	0.9160
	000 ZN 94	1.9438
51300 GLANNES	000 ZH 7	1.4100
51300 HUIRON	000 ZO 56	0.4630
51300 LES RIVIERES-HENRUEL	000 ZL 12	13.1260



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202406264242-001
n°dossier : 51240447

**Le Préfet
à**

SCEA DU PUIITS HAUT
39 rue de Signy

51120 ALLEMANT

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 5 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1354 ha à BROYES (51120), actuellement mises en valeur par Monsieur LEPAGE Laurent. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240447 – logics n° 044202406264242-001, il est réputé complet à la date du **5 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

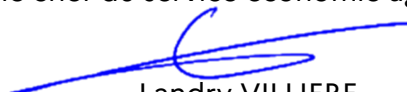
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU PUIITS HAUT demeurant à ALLEMANT (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1354 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51120 BROYES	000 AE 347	0.0262
	000 AE 345	0.0115
	000 AE 343	0.0246
	000 AE 341	0.0731



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408024712
n°dossier : 51240448

Le Préfet

à

EARL DE PLAISANCE
3 rue des chenevière
51210 LE GAULT-SOIGNY

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 5 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 19.5397 ha à LES ESSARTS-LES-SEZANNE (51120), actuellement mises en valeur par l'EARL NAUROY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240448 – logics n° 044202408024712, il est réputé complet à la date du **5 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

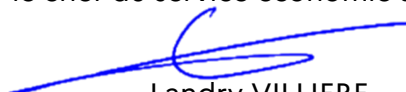
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE PLAISANCE demeurant à LE GAULT-SOIGNY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 19.5397 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51120 LES ESSARTS- LES-SEZANNE	000 ZE 39	4.2060
	000 ZP 11	2.1660
	000 ZH 17	2.5060
	000 ZS 14	3.4840
	000 ZS 4	2.5000
	000 OE 4	0.4760
	000 OE 5	0.4770
	000 OE 10	0.3050
	000 OE 49	0.0392
	000 ZH 36	3.3805



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405133411-002
n°dossier : 51240449

**Le Préfet
à**

Monsieur BRODIEZ Christophe
18 rue sainte croix

51320 SOUDE

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 5 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 158.8921 ha à BUSSY-LETTREE (51320), CHENIERS (51510), DOMMARTIN-LETTREE (51320), actuellement mises en valeur par la SCEA DE LA COTE PLEE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240449 – logics n° 044202405133411-002, il est réputé complet à la date du **5 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BRODIEZ Christophe demeurant à SOUDE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 158.8921 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51320 DOMMARTIN-LETTREE	000 YE 5	11.5370
	000 YE 11	4.3995
	000 YH 12	7.6123
51320 BUSSY-LETTREE	000 AB 121	0.5896
	000 XB 14	5.2873
	000 XB 28	3.5991
	000 YD 4	4.3925
	000 YD 21	1.6265
	000 YE 18	19.3849
	000 YL 12	9.5513
	000 YS 29	7.1278
	000 YS 30	3.8444
	000 YS 74	2.0036
	000 YS 76	12.6762
	000 YS 78	9.0034
	000 YS 81	0.3700
	000 YV 10	14.4300
	000 YV 25	6.4394
	000 YV 26	0.1100
	000 YV 27	2.7065
000 ZN 20	1.1050	
51510 CHENIERS	000 ZN 7	12.2640
	000 ZO 2	0.2763
	000 ZO 3	0.2811
	000 ZO 17	1.0845
	000 ZP 48	0.4600
	000 ZH 43	6.1535
	000 ZK 11	8.7541
	000 ZN 6	1.8223



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407314685-001
n°dossier : 51240453

Le Préfet

à

Monsieur MELINE Frédéric
6 chemin de Nuisement

51260 MONTGENOST

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 6 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 3.4200 ha à POTANGIS (51260), actuellement mises en valeur par Madame BOULANGER Marie-Claude. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240453 – logics n° 044202407314685-001, il est réputé complet à la date du **6 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

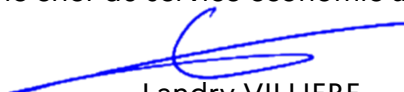
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **6 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MELINE Frédéric demeurant à MONTGENOST(51)
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.4200 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha
51260 POTANGIS	000 OZ 280	3.4200



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407084376-001
n°dossier : 51240455

Le Préfet

à

Monsieur CHANOIR Gérald
89 rue Gambetta

51420 NOGENT-L'ABBESSE

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 7 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 1,9878 ha et de vignes d'une superficie de 0,1458 à BERRU (51420), actuellement mises en valeur par Monsieur CHEAY Dominique. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240455 – logics n° 044202407084376-001, il est réputé complet à la date du **7 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

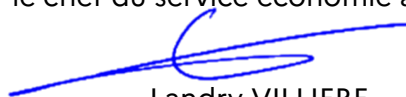
À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **7 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHANOIR Gérald demeurant à NOGENT-L'ABBESSE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.1336 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51420 BERRU	000 ZE 14	1.9878
	000 OU 243	0.0233
	000 OU 109	0.1225



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405173530-001
n°dossier : 51240458

**Le Préfet
à**

SCEA DE CHARLEVILLE
11, Rue Haute
51800 BERZIEUX

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 8 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 45.4247 ha à SAINTE-MENEHOULD (51800), actuellement mises en valeur par Monsieur DE RYCK Jérémie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne la réunion d'exploitations agricole, il est enregistré sous le numéro : 51240455 – logics n° 044202405173530-001, il est réputé complet à la date du **8 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DE CHARLEVILLE demeurant à BERZIEUX (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 45.4247 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51800 SAINTE-MENEHOULD	000 ZI 57	1.1697
	000 ZI 47	1.6936
	000 ZI 39	1.8892
	000 ZI 30	4.3091
	000 AV 295	1.2590
	000 ZO 53	5.1532
	000 ZR 41	0.8550
	000 ZO 42	1.0747
	000 ZO 41	4.8084
	000 ZO 29	0.7923
	000 ZO 28	2.0444
	000 ZO 12	5.5620
	000 ZO 1	1.7261
	000 ZN 4	3.9112
	000 ZL 4	1.9878
	000 ZI 43	1.0000
000 AW 52	6.1890	



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408084783
n°dossier : 51240462

Le Préfet

à

Monsieur MALAISE Thibaut
38 grande rue

51140 PROUILLY

Châlons en Champagne, le 12 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 8 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 33.8742 ha à PEVY (51140), actuellement mises en valeur par Monsieur DRIGUET Christophe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240462 – logics n° 044202408084783, il est réputé complet à la date du **8 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **8 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MALAISE Thibaut demeurant à PROUILLY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 33.8742 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51140 PEVY	000 OA 1071	2.7849
	000 ZC 19	0.0823
	000 ZC 37	4.0081
	000 ZH 3	3.0272
	000 ZI 61	2.2406
	000 ZI 62	0.4165
	000 ZK 63	1.1185
	000 OA 1070	4.7705
	000 ZC 31	6.8798
	000 ZE 1	1.0175
	000 ZH 4	0.9245
	000 ZI 60	3.6138
	000 ZC 36	2.9900



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407264635
n°dossier : 51240466

Le Préfet

à

EARL GOURNAIL Olivier
2 rue de la surginerie

51600 SUIPPES

Châlons en Champagne, le 23 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé dans Logics le 10 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 25.6750 ha à SUIPPES (51609), actuellement mises en valeur par Monsieur BOUTEVILLAIN Philippe. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240466 – logics n° 044202407264635, il est réputé complet à la date du **10 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL GOURNAIL Olivier demeurant à SUIPPES (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 25.6750 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha
51609 SUIPPES	000 ZN 28	25.6750



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405243639-005
n°dossier : 51240471

**Le Préfet
à**

Madame MARCOULT Pascale
4 rue de l'enfer
51120 BARBONNE-FAYEL

Châlons en Champagne, le 23 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 12 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2112 ha à BARBONNE-FAYEL (51120), SAUDOY (51120), actuellement mises en valeur par Madame FRICHET Suzanne. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240471 – logics n° 044202405243639-005, il est réputé complet à la date du **12 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12 décembre 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MARCOULT Pascale demeurant à BARBONNE-FAYEL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2112 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51120 BARBONNE-FAYEL	000 ZB 272 (P)	0.0887
	000 ZB 271 (P)	0.0824
51120 SAUDOY	000 AD 46	0.0102
	000 AD 45	0.0111
	000 AD 44	0.0188



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408124817
n°dossier : 51240472

**Le Préfet
à**

Monsieur SCHREIBER Jonathan
8 rue Pierre Semard
51200 EPERNAY

Châlons en Champagne, le 23 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.7134 ha à PASSY-GRIGNY (51700), actuellement mises en valeur par Madame HUBERT Martine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240472 – logics n° 044202408124817, il est réputé complet à la date du **12 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCHREIBER Jonathan demeurant à EPERNAY (51)
a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7134 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51700 PASSY-GRIGNY	000 0A 1247	0.0645
	000 0A 1258	0.0438
	000 0A 1259	0.0070
	000 0A 1260	0.0065
	000 0A 1248	0.0580
	000 0A 1249	0.0190
	000 0A 999	0.0245
	000 0A 901	0.0680
	000 0A 907	0.0087
	000 0A 908	0.0472
	000 0A 1980	0.0743
	000 0B 233	0.0375
	000 0C 549	0.2544



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407054353-004
n°dossier : 51240473

Le Préfet

à

Monsieur GRELOIS Rémy
2 chemin Saint Pierre
51300 HAUSSIGNEMONT

Châlons en Champagne, le 23 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 13 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 120.0330 ha à BIGNICOURT-SUR-SAULX (51340), BLESME (51340), FAVRESSE (51300), HAUSSIGNEMONT (51300), LE BUISSON (51300), MAURUPT-LE-MONTOIS (51340), PONTION (51300), REIMS-LA-BRULÉE (51300), actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA TREMBLAIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240473 – logics n° 044202407054353-004, il est réputé complet à la date du **13 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GRELOIS Rémy demeurant à HAUSSIGNEMONT (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 120.0330 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51300 FAVRESSE	000 OX 3	9.4680
	000 OX 14	0.9180
	000 OX 18	0.1080
	000 OA 110	0.3750
	000 OB 167	0.1460
	000 OB 173	0.8280
	000 OB 175	0.0486
	000 OB 176	0.0377
	000 OB 181	1.3681
	000 OX 221	1.6943
	000 OX 239	1.4932
	000 OX 241	1.8332
	000 OX 245	2.0316
	000 OX 273	4.2950
	000 OY 38	1.1000
	000 AB 15	0.2467
	000 AB 142	0.1070
	000 OB 11	0.1240
	000 OB 14	0.1540
	000 OB 15	0.3980
	000 OB 21	0.2330
	000 OB 28	0.9020
	000 OB 53	0.0415
	000 OB 62	0.0599
	000 OB 64	0.0502
	000 OB 89	0.3000
	000 OB 91	0.3000
	000 OX 29	0.2980
	000 OX 33	0.4106
	000 OX 34	0.5270
	000 OX 110	2.7790
	000 OX 122	1.2000
	000 OX 123	3.5220
000 OX 134	0.2672	
000 OX 235	2.9896	
000 OY 5	0.4710	

	000 OY 6	3.0280
	000 OY 32	1.6500
	000 ZB 2	0.4722
	000 ZB 12	6.6656
	000 ZB 28	0.9459
	000 OB 61	0.0464
	000 OB 63	0.1938
	000 OB 65	0.0820
	000 OB 66	0.2046
	000 OB 88	0.3710
	000 OX 114	2.8880
	000 OX 121	1.5220
	000 OX 135	0.0859
	000 ZB 13	0.1189
	000 OX 243	1.1929
51300 LE BUISSON	000 OB 264	19.6280
	000 ZA 62	0.5820
	000 OB 51	1.9180
	000 ZA 63	0.1320
	000 ZB 79	3.2770
51300 REIMS-LA-BRULÉE	000 ZE 6	1.0630
	000 ZE 7	0.3780
51300 HAUSSIGNEMONT	000 ZD 19	2.9828
	000 ZD 2	15.5426
	000 ZD 3	0.3793
51300 PONTION	000 ZD 33	0.2710
	000 ZH 35	0.2400
	000 ZH 36	0.2900
	000 ZH 37	0.0760
	000 ZD 23	0.7940
	000 ZD 24	0.5240
51340 BIGNICOURT-SUR-SAULX	000 ZE 33	2.0108
51340 BLESME	000 ZB 40	0.3510
	000 ZB 41	2.5960
51340 MAURUPT-LE-MONTOIS	000 OC 5	0.3501
	000 OC 19	1.2590
	000 OC 21	1.0916
	000 OC 27	3.7042



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407254615
n°dossier : 51240475

**Le Préfet
à**

LEJEUNE OCEANE
93 RUE DES PRIEURES

51530 MOUSSY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
23/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1221 ha à BRUGNY-VAUDANCOURT (51530), actuellement mises en valeur par SUC BENARD LOYAUX SYLVIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240475** – logics n° 044202407254615, il est réputé complet à la date du **16/08/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/12/2024**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEJEUNE OCEANE demeurant à MOUSSY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1221 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51530 BRUGNY- VAUDANCOURT	000 0A 716	0.0255
	000 0A 719	0.0966



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407254616
n°dossier : 51240476

Le Préfet

à

LEJEUNE Anna
93 RUE DES PRIEURÉS

51530 MOUSSY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
23/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1221 ha à BRUGNY-VAUDANCOURT (51530), actuellement mises en valeur par Suc Benard Loyaux Sylvie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240476** – logics n° 044202407254616, il est réputé complet à la date du **16/08/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/12/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEJEUNE Anna demeurant à MOUSSY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1221 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51530 BRUGNY- VAUDANCOURT	000 0A 716	0.0255
	000 0A 719	0.0966



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407294662
n°dossier : 51240477

Le Préfet

à

SCEA LORIN
8 route de St Rémy sur Bussy

51460 TILLOY-ET-BELLAY

Châlons en Champagne, le 23 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé dans Logics le 16 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 31.3950 ha à TILLOY-ET-BELLAY (51460), actuellement mises en valeur par l'EARL PROBST. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240477 – logics n° 044202407294662, il est réputé complet à la date du **16 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA LORIN demeurant à TILLOY-ET-BELLAY(51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 31.3950 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51460 TILLOY-ET-BELLAY	000 YN 14	9.4129
	000 YO 7	3.2768
	000 YO 8	7.4142
	000 ZC 134	2.4189
	000 YA 5	4.9530
	000 YO 6	3.9192



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403112279-004
n°dossier : 51240482

Le Préfet

à

Madame RIGOLLET Estelle
4 ter rue de la justice

10410 THENNELIERES

Châlons en Champagne, le 23 août 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 21 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 188.5414 ha à BAIRON ET SES ENVIRONS (08400), CAUROY (08310), DAMPIERRE-AU-TEMPLE (51400), JUVIGNY (51150), LEFFINCOURT (08310), MACHAULT (08310), MONT-SAINT-REMY (08310), SEMIDE (08400), SUGNY (08400), VOUZIERES (08400), actuellement mises en valeur par l'EARL RIGOLLET JEAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240482 – logics n° 044202403112279-004, il est réputé complet à la date du **21 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **21 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : RIGOLLET Estelle demeurant à THENNELIERES (10) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 188.5414 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
08310 LEFFINCOURT	000 YC 15	1.6780
	000 YC 13	1.7110
	000 YC 12	1.9140
08310 MACHAULT	000 ZB 18	15.6624
	000 ZC 20	5.4040
	000 ZH 9	1.4310
	000 ZB 12	3.3100
	000 ZB 13	0.3070
	000 ZG 16	4.1070
	000 ZG 15	1.1200
08310 MONT-SAINT-REMY	000 ZN 12	9.3400
08400 BAIRON ET SES ENVIRONS	000 OZ 108	7.9820
	000 OZ 85	0.9590
	000 OZ 86	0.4416
	000 OZ 87	0.6625
	000 OZ 88	0.1182
08400 SUGNY	000 OX 122	2.1437
	000 OX 124	1.7630
	000 OX 126	2.1623
	000 OX 129	15.0040
51150 JUVIGNY	000 YA 69	4.4047
	000 YB 51	4.7520
	000 YI 14	4.4834
	000 YI 16	0.3228
	000 YI 17	0.5756
	000 ZO 7	4.7280
	000 ZO 21	0.9753
	000 ZO 132	0.4042
	000 ZO 136	6.8769
	000 ZP 44	0.8985
	000 ZR 17	5.0000
	000 ZR 18	8.9039
	000 ZR 19	4.2619
	000 ZR 20	7.1599
000 ZT 4	1.0907	

	000 ZT 6	1.0520
	000 ZT 54	1.4919
	000 YA 66	4.3952
	000 YA 67	1.4904
	000 YA 68	5.5765
	000 OB 558	1.3138
08310 CAUROY	000 ZI 49	0.1565
	000 ZI 47	2.2389
	000 ZE 4	2.5220
	000 ZI 54	0.1246
51400 DAMPIERRE-AU-TEMPLE	000 ZW 29	2.7700
	000 ZW 30	2.7700
08400 VOUZIERIS	000 AK 71	0.4696
	000 AK 82	12.5986
	000 AP 63	3.6969
08400 SEMIDE	000 ZA 15	13.8160



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408204880
n°dossier : 51240488

**Le Préfet
à**

ALLART Emilie
Rue de Sillery

51420 CERNAY-LES-REIMS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
28/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 2.4910 ha à CERNAY-LES-REIMS (51420), COURMAS (51390), actuellement mises en valeur par SCEV DES CHAMPS DENETS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240488** – logics n° 044202408204880, il est réputé complet à la date du **23/08/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/12/2024**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : ALLART Emilie demeurant à CERNAY-LES-REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.4910 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51390 COURMAS	000 0B 1061	0.1275
	000 0B 161	0.4399
	000 0B 385	0.0735
51420 CERNAY-LES-REIMS	000 0U 119	0.1113
	000 0U 120	0.2434
	000 ZD 24	0.3270
	000 ZD 276	0.0960
	000 ZD 371	0.0662
	000 ZD 372	0.1324
	000 ZD 373	0.0662
	000 ZD 375	0.1474
	000 ZP 63	0.0350
	000 ZP 64	0.1840
	000 ZP 80	0.4360
	000 ZD 320 (P)	0.0017
	000 ZD 320 (pa)	0.0017
	000 ZD 322 (p)	0.0009
	000 ZD 322 (pa)	0.0009



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408074766
n°dossier : 51240490

**Le Préfet
à**

GERARDIN Claire
10 rue du Moulin

51300 VITRY-EN-PERTHOIS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
28/08/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.8123 ha à VITRY-EN-PERTHOIS (51300), actuellement mises en valeur par GERARDIN Didier. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51240490** – logics n° 044202408074766, il est réputé complet à la date du **23/08/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/12/2024**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GERARDIN Claire demeurant à VITRY-EN-PERTHOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8123 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51300 VITRY-EN-PERTHOIS	000 0B 1026	0.0871
	000 ZH 194	0.1831
	000 0B 1067	0.1944
	000 ZH 195	0.0766
	000 ZL 87	0.2040
	000 ZH 196	0.0671



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408074772
n°dossier : 51240496

**Le Préfet
à**

Monsieur SARAZIN Mickaël
81 route de Brumath

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Châlons en Champagne, le 2 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 74.5985 ha à LINTHES (51230), actuellement mises en valeur par l'EARL SARAZIN DOC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240496 – logics n° 044202408074772, il est réputé complet à la date du **30 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SARAZIN Mickaël demeurant à SOUFFELWEYERSHEIM (67) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 74.5985 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51230 LINTHES	000 ZK 17	13.1520
	000 ZK 18	8.9500
	000 ZS 5	4.6603
	000 ZS 6	25.4109
	000 ZT 12	0.0113
	000 ZT 13	0.1719
	000 ZT 17	5.7070
	000 ZX 13	3.4992
	000 ZN 24	2.2940
	000 ZX 11	5.2267
	000 ZX 12	0.2263
	000 ZV 27	0.1399
	000 ZK 31	5.1490



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403272603-001
n°dossier : 51240501

**Le Préfet
à**

SCEV FABRICE AGRAPART
385 AV JEAN JAURES

51190 AVIZE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
02/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0874 ha à AVIZE (51190), actuellement mises en valeur par AGRAPART ET FILS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240501** – logics n° 044202403272603-001, il est réputé complet à la date du **30/08/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/12/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV FABRICE AGRAPART demeurant à AVIZE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0874 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51190 AVIZE	000 0E 471	0.0867
	000 0E 1090	0.0007



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408014708-002
n°dossier : 51240502

Le Préfet

à

Madame GERARD Sophie
10 rue de Vertus

51130 VILLENEUVE-RENNVILLE-
CHEVIGNY

Châlons en Champagne, le 9 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 30 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 15.0542 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), ETRECHY (51130), actuellement mises en valeur par Monsieur DESAUTELS Bernard. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240502 – logics n° 044202408014708-002, il est réputé complet à la date du **30 août 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30 décembre 2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GERARD Sophie demeurant à VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 15.0542 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AP 52	0.2638
	000 AP 58	0.1053
	000 ZA 57	1.0524
	000 ZB 29	0.3040
	000 ZB 30	1.4730
	000 ZN 6	4.1747
51130 ETRECHY	000 ZD 29	7.6810



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403132308-001
n°dossier : 51240503

Le Préfet

à

EARL DES EPINETTES
1 CHEMIN DES GRANDES GLOIES

51500 ECUEIL

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le 09/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 31/08/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.6877 ha à JOUY-LES-REIMS (51390), LES MESNEUX (51370), actuellement mises en valeur par MICHAUT LIONEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240503** – logics n° 044202403132308-001, il est réputé complet à la date du **31/08/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **31/12/2024**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DES EPINETTES demeurant à ECUEIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.6877 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51390 JOUY-LES-REIMS	000 OB 602	1.1997
	000 OB 597	0.0413
	000 OB 595	0.1148
	000 OB 593	0.0480
	000 OB 509	0.4948
	000 OB 364	1.5480
	000 OB 363	0.1459
	000 OB 181	1.4850
	000 OA 907	0.6990
	000 OA 499	2.2160
51370 LES MESNEUX	000 ZD 7	0.9254
	000 ZD 3	1.7698



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408315015
n°dossier : 51240504

**Le Préfet
à**

Monsieur CASTAGNA Romain
Le Moulin
Route de Marson
51240 POGNY

Châlons en Champagne, le 9 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 31 août 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 12.9530 ha à LA CHAUSSEE-SUR-MARNE (51240), actuellement mises en valeur par l'EARL FRANCIS BOULANT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240504 – logics n° 044202408315015, il est réputé complet à la date du 31 août 2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **31 décembre 2024, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CASTAGNA Romain demeurant à POGNY (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 12.9530 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51240 LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	000 YD 16	8.2920
	000 YD 17	4.6610



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202404273191-001
n°dossier : 51240505

**Le Préfet
à**

SCEA BEVELOT
8 chemin de la cour

51300 VITRY-EN-PERTHOIS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
09/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 01/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 13.8980 ha à REIMS-LA-BRULEE (51300), VAUCLERC (51300), actuellement mises en valeur par . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre mise à disposition au bénéfice d'une société, il est enregistré sous le numéro **51240505** – logics n° 044202404273191-001, il est réputé complet à la date du **01/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **01/01/2025**, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA BEVELOT demeurant à VITRY-EN-PERTHOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.8980 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51300 VAUCLERC	000 ZB 2	0.1020
	000 ZB 3	0.3970
	000 ZB 4	0.3800
	000 ZB 5	3.9930
	000 ZB 171	0.0570
51300 REIMS-LA-BRULÉE	000 ZH 11	8.9690



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403032131-001
n°dossier : 51240506

**Le Préfet
à**

Monsieur PLOMION Romain
12 rue kaymit residence julietta
97354 REMIRE-MONTJOLY

Châlons en Champagne, le 9 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 1^{er} septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 11.0487 ha à BERGERES-LES-VERTUS (51130), BLANCS-COTEAUX (51130), VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY (51130), actuellement mises en valeur par l'EI PLOMION CLAUDINE ET JOSE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240506 – logics n° 044202403032131-001, il est réputé complet à la date du **1^{er} septembre 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **1^{er} janvier 2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PLOMION Romain demeurant à REMIRE-MONTJOLY (97) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 11.0487 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 VILLENEUVE-RENNVILLE-CHEVIGNY	000 ZP 1	0.6653
	000 ZM 18	0.8590
	000 ZM 17	0.5527
	000 ZM 13	0.4003
	000 OF 111	0.0867
	000 OA 311	0.2525
51130 BLANCS-COTEAUX	651 ZC 59	0.3167
	651 ZC 57	0.4305
	651 ZC 56	0.0334
	651 ZC 55	0.2524
	651 ZC 44	0.8153
	651 ZC 26	1.3663
	651 ZA 2	0.5527
	651 AB 56	0.1459
	000 ZS 161	0.1251
	000 ZB 13	2.1817
	000 AR 74	1.8730
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 ZS 26	0.1392



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407104420
n°dossier : 51240511

**Le Préfet
à**

SCEA JACQUINET-RAIMOND
7 rue des Fontaines

51510 SAINT-PIERRE

Châlons en Champagne, le 9 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 3 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 39.5873 ha à CHAINTRIX-BIERGES (51130), GERMINON (51130), SAINT-PIERRE (51510), VELYE (51130), actuellement mises en valeur par l'Indivision TOULOT, l'Entreprise individuelle VALENTIN Christine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240511 – logics n° 044202407104420, il est réputé complet à la date du 3 septembre 2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **3 janvier 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA JACQUINET-RAIMOND demeurant à SAINT-PIERRE(51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 39.5873 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 VELYE	000 ZL 16	7.7010
	000 ZL 39	4.3287
	000 ZL 17	0.0240
51130 CHAINTRIX-BIERGES	000 ZR 2	8.7719
51130 GERMINON	000 ZM 58	6.3891
51510 SAINT-PIERRE	000 ZD 57	4.2180
	000 ZN 7	1.0628
	000 ZE 77	0.2500
	000 ZE 78	0.2500
	000 ZE 79	5.3053
	000 ZI 38	1.2865



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202402282078-003
n°dossier : 51240512

**Le Préfet
à**

SCEV Philippe COPIN
11 rue Principale

51700 VANDIERES

Châlons en Champagne, le 9 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé dans Logics le 3 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 2.9142 ha à BINSON-ET-ORQUIGNY (51700), COEUR-DE-LA-VALLEE (51480), VENTEUIL (51480), actuellement mises en valeur par Monsieur POTEL PATRICK. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240512 – logics n° 044202402282078-003, il est réputé complet à la date du 3 septembre 2024. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **3 janvier 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV Philippe COPIN demeurant à VANDIERES (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.9142 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51700 BINSON-ET-ORQUIGNY	000 AP 718	0.0010
	000 AP 717	0.0011
	000 AP 712	0.0195
	000 AP 710	0.0176
	000 AP 708	0.1178
	000 AP 697	0.0060
51480 VENTEUIL	000 AK 354	0.1098
	000 AK 353	0.0276
	000 AK 352	0.0318
	000 AK 351	0.0344
	000 AK 321	0.1412
	000 AK 319	0.0551
	000 AI 257	0.0365
	000 AI 153	0.0128
	000 AI 152	0.0358
	000 AI 151	0.0332
	000 AI 205	0.0817
	000 AI 202	0.0216
	000 AI 150	0.0139
	000 AI 149	0.0183
	000 AE 433	0.0767
	000 AE 432	0.0790
	000 AD 261	0.0140
	000 AD 260	0.0244
	000 AD 259	0.0191
	000 AD 257	0.0215
	000 AD 255	0.0133
	000 AD 254	0.0159
	000 AD 253	0.0704
	000 AD 252	0.0066
	000 AD 251	0.0228
	000 AD 250	0.0333
	000 AD 43	0.0701
	000 AD 42	0.0989
	000 AD 41	0.0167
	000 AD 26	0.0168
000 AD 23	0.0159	

	000 AD 22	0.0306
	000 AD 21	0.0302
	000 AD 14	0.0528
	000 AC 1271	0.0220
	000 AC 1269	0.0069
	000 AC 1267	0.0101
51480 COEUR-DE-LA- VALLEE	000 AM 208	0.0487
	000 AM 191	0.2084
	000 AM 189	0.0316
	000 AM 188	0.0322
	000 AM 91	0.0901
	000 AM 90	0.0134
	000 AI 545	0.0573
	000 AI 455	0.0118
	000 AI 298	0.0330
	000 AI 293	0.0710
	000 AI 292	0.0180
	000 AI 97	0.0142
	000 AI 96	0.0113
	000 AI 46	0.0123
	000 AI 45	0.0127
	000 AI 44	0.0196
	000 AI 42	0.0397
	000 AI 40	0.0390
	000 AI 39	0.0571
	000 AI 36	0.0204
	000 AI 35	0.0119
	000 AI 34	0.0676
	000 AI 32	0.0580
	000 AI 30	0.0239
	000 AH 210	0.0227
	000 AH 209	0.0102
	000 AD 314	0.2040
	000 AI 43	0.0278
	000 AI 37	0.0194
	000 AI 31	0.0422



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407304680
n°dossier : 51240513

**Le Préfet
à**

MICHEL--JEANNIN ADRIEN LUCIEN
ALEXANDRE
31 rue de la foret charbonnière

51130 VILLERS-AUX-BOIS

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
09/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 04/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 18.0000 ha à LE MESNIL-SUR-OGER (51190), actuellement mises en valeur par Michel Sandrine. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240513** – logics n° 044202407304680, il est réputé complet à la date du **04/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **04/01/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MICHEL--JEANNIN ADRIEN LUCIEN ALEXANDRE
demeurant à VILLERS-AUX-BOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour :
18.0000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51190 LE MESNIL-SUR- OGER	000 AH 689	18.0000



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202405073369-003
n°dossier : 51240514

**Le Préfet
à**

Monsieur BOVEROUX Louis
14 rue des bas prés
51300 SAINT-AMAND-SUR-FION

Châlons en Champagne, le 9 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 5 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 147.9846 ha à FLORENT-EN-ARGONNE (51800), NETTANCOURT (55800), POSSESSE (51330), VANAULT-LE-CHATEL (51330), VANAULT-LES-DAMES (51340), actuellement mises en valeur par Madame BOVEROUX Agnès. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro : 51240514 – logics n° 044202405073369-003, il est réputé complet à la date du **5 septembre 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 janvier 2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BOVEROUX Louis demeurant à SAINT-AMAND-SUR-FION (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 147.9846 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51340 VANAULT-LES-DAMES	000 OB 21	0.3290
	000 OB 18	4.0006
	000 OB 17	3.8690
	000 OB 16	2.9085
	000 OB 22	1.5828
	000 OB 29	3.2070
	000 OB 55	15.4442
	000 OB 56	0.6000
	000 OB 58	1.8323
	000 OB 59	0.2520
	000 OB 60	0.9550
	000 OB 61	1.5000
	000 OB 65	1.8954
	000 OB 66	0.1312
	000 OB 182	1.9867
	000 OB 185	3.8125
	000 OC 23	4.3000
	000 OC 189	6.2483
	000 ZC 27	8.3793
	000 ZL 79	5.1450
	000 OD 32	6.5975
	000 ZL 103	6.4379
	000 ZM 10	0.4730
	000 OB 170	0.0900
	000 OB 171	0.0139
	000 ZM 37	0.4920
000 ZM 2	3.5360	
000 ZM 3	3.7900	
000 ZM 36	1.4730	
000 ZM 39	18.0770	
55800 NETTANCOURT	000 ZI 3	5.2789
	000 ZC 4	3.1720
	000 ZE 2	5.1930
	000 ZI 2	6.6564
51800 FLORENT-EN-ARGONNE	000 ZC 110	10.6470
51330 POSSESSE	000 ZC 1	6.0990
51330 VANAULT-LE-CHATEL	000 ZX 203	1.5792



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202407044346-001
n°dossier : 51240516

**Le Préfet
à**

SCEV LES BERMONTs
40 BOULEVARD DES BERMONTs

51150 AMBONNAY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
09/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 05/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 38.4655 ha à AMBONNAY (51150), DAMERY (51480), HERMONVILLE (51220), actuellement mises en valeur par BEAUFORT BENOIT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51240516** – logics n° 044202407044346-001, il est réputé complet à la date du **05/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **05/01/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51480 DAMERY	000 AL 150	0.0180
	000 AK 57	0.0750
	000 AK 53	0.0142
51220 HERMONVILLE	000 OF 902	0.5115
51150 AMBONNAY	000 ZC 22	3.5825
	000 ZH 20	4.3400
	000 ZE 133	0.2222
	000 ZE 132	0.2222
	000 ZE 131	0.2222
	000 ZE 130	0.2222
	000 ZE 129	0.2222
	000 ZD 186	2.6300
	000 ZD 185	2.0100
	000 ZD 51	2.6497
	000 ZD 47	1.8579
	000 ZD 46 (A)	2.9673
	000 ZD 5	0.6448
	000 ZC 88	0.2330
	000 ZC 87	0.2341
	000 ZC 86	0.2341
	000 ZC 85	0.2341
	000 ZC 84	0.2376
	000 ZC 83	0.4063
	000 ZC 82	0.4098
	000 ZC 81	0.4099
	000 ZC 80	0.4098
	000 ZC 79	0.4109
	000 ZC 78	0.6804
	000 ZC 77	0.6803
	000 ZC 76	0.6803
	000 ZC 75	0.6804
	000 ZC 74	0.6804
	000 ZC 50	0.9891
	000 ZC 25	3.2291
	000 ZB 32	0.5604
000 ZB 20	0.3043	
000 ZA 221	0.3333	

Dénomination et commune du demandeur : SCEV LES BERMONTs demeurant à AMBONNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 38.4655 ha.

000 ZA 77	0.5410
000 ZA 11	0.2335
000 ZA 10	0.0819
000 AS 176	0.2307
000 AS 26	0.0489
000 AR 287	0.4291
000 AR 86	0.2555
000 AP 109	0.0612
000 AO 352	0.1778
000 AO 325	0.0328
000 AO 108	0.0423
000 AN 426	0.0065
000 AN 423	0.0173
000 AN 393	0.1565
000 AN 160	0.0647
000 AM 443	0.0048
000 AM 431	0.0070
000 AM 430	0.0320
000 AM 429	0.0182
000 AM 428	0.0140
000 AL 481	0.0147
000 AL 480	0.0133
000 AL 479	0.0014
000 AL 471	0.0004
000 AL 470	0.0004
000 AK 536	0.1435
000 AK 535	0.1771
000 AI 192	0.0269
000 AI 191	0.0503
000 AI 190	0.4615
000 AD 22	0.6708



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202403032128-002
n°dossier : 51240519

**Le Préfet
à**

Madame GOUVENAUX Charlotte
15 Place Emile Zola

77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

Châlons en Champagne, le 9 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 6 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1468 ha à VANDIERES (51700), actuellement mises en valeur par Madame GOUVENAUX Annie. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le 51240509 – logics n° 044202403032128-002, il est réputé complet à la date du **6 septembre 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **6 janvier 2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole


Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GOUVENAUX Charlotte demeurant à NANTEUIL-LES-MEAUX (77) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1468 ha.

Commune	Références cadastrales	Surface en ha
51700 VANDIERES	000 AR 143	0.0734
	000 ZC 96	0.0734



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409065108-001
n°dossier : 51240524

Le Préfet

à

EARL DENEUFCHATEL
6 rue de Givry

51130 LOISY-EN-BRIE

Châlons en Champagne, le 16 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Messieurs,

Vous avez déposé dans Logics le 9 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 4.1118 ha à BANNES (51230), FERE-CHAMPENOISE (51230), actuellement mises en valeur par Monsieur GUILLAUME Patrick. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240524 – logics n° 044202409065108-001, il est réputé complet à la date du **9 septembre 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **9 janvier 2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DENEUFCHATEL demeurant à LOISY-EN-BRIE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.1118 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51230 FERE-CHAMPENOISE	000 VI 12	1.2498
51230 BANNES	000 ZE 11	1.0400
	000 ZE 10	1.2690
	000 ZE 9	0.5530



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409035060-001
n°dossier : 51240527

**Le Préfet
à**

EARL COLLARD AURELIE
1a rue du mesnil

51510 THIBIE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
16/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 13.7520 ha à VAL-DES-MARAIS (51130), actuellement mises en valeur par CHARPENTIER FABRICE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240527** – logics n° 044202409035060-001, il est réputé complet à la date du **11/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/01/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL COLLARD AURELIE demeurant à THIBIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 13.7520 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 VAL-DES-MARAIS	383 ZC 11	13.7520



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408084786-001
n°dossier : 51240528

Le Préfet

à

EARL AGRI'COLL
47 chemin de Ste Menehould

51600 SUIPPES

Châlons en Champagne, le 16 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 25.8643 ha à SUIPPES (51600), actuellement mises en valeur par la SCEA BOUTEVILLAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240528 – logics n° 044202408084786-001, il est réputé complet à la date du **11 septembre 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11 janvier 2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL AGRI'COLL demeurant à SUIPPES (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 25.8643 ha.

Commune	Référence cadastrale	Surface en ha
51600 SUIPPES	000 ZM 41	25.8643



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409095134
n°dossier : 51240529

Le Préfet

à

steinbach beatrice
3 place jean jaures

51400 MOURMELON-LE-GRAND

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
16/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3195 ha à LUDES (51500), SILLERY (51500), VERZENAY (51360), actuellement mises en valeur par STEINBACH jean claude andre. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240529** – logics n° 044202409095134, il est réputé complet à la date du **11/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/01/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : steinbach beatrice demeurant à MOURMELON-LE-GRAND a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3195 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51360 VERZENAY	000 AV 179	0.0357
51500 SILLERY	000 OD 295	0.0521
	000 OC 729	0.1281
51500 LUDES	000 AR 60	0.0764
	000 AI 280	0.0174
	000 AB 689	0.0098

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Stéphanie MACQUART
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409015023
n°dossier : 51240532

Le Préfet

à

Monsieur SEJOURNE Sébastien
50 grande rue

51510 SAINT-PIERRE

Châlons en Champagne, le 23 septembre 2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15 septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.8594 ha à AVIZE (51190), LANDREVILLE (10110), VOIGNY (10200), actuellement mises en valeur par Madame SÉJOURNÉ Céline. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro : 51240532 – logics n° 044202409015023, il est réputé complet à la date du **15 septembre 2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15 janvier 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SEJOURNE Sébastien demeurant à SAINT-PIERRE (51) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.8594 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
10110 LANDREVILLE	000 ZL 347	0.7291
51190 AVIZE	000 OD 326	0.0173
10200 VOIGNY	000 ZB 46	0.9230
	000 ZB 48	0.1300
	000 ZB 47	0.0600



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409115167
n°dossier : 51240538

Le Préfet

à

LAPIE MAILLIET SYLVIE
1 rue Roculot Courmelois

51360 VAL-DE-VESLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
23/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 95.2740 ha à MOURMELON-LE-PETIT (51400), SEPT-SAULX (51400), VAL-DE-VESLE (51360), actuellement mises en valeur par EARL DU MOULIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240538** – logics n° 044202409115167, il est réputé complet à la date du **17/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/01/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LAPIE MAILLIET SYLVIE demeurant à VAL-DE-VESLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 95.2740 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51400 MOURMELON-LE-PETIT	000 ZA 34	0.1384
	000 ZA 35	0.5623
	000 ZA 32	11.8324
	000 ZI 10	15.8837
	000 ZI 12	0.3286
	000 ZI 15	0.7394
	000 ZI 17	6.7958
	000 ZI 8	0.1787
51360 VAL-DE-VESLE	000 ZV 5	3.8520
	000 OY 38	2.5180
	000 OY 153	3.0464
	000 Y 205	0.3290
	000 OZ 52	0.1930
	000 OZ 107	2.5990
	000 OZ 108	2.9720
	000 OZ 95	2.0940
	000 OZ 96	3.4570
	000 OZ 104	0.4880
	000 OZ 110	5.1350
	000 OZ 114	3.0970
	000 OZ 126	0.3900
	000 OZ 227	0.1679
	000 OZ 228	0.1705
	000 OZ 322	1.0768
	000 OZ 309	0.3098
	000 OZ 310	0.6408
	000 OZ 311	0.0546
	000 OZ 313	0.0570
	000 OZ 314	0.0098
	000 OZ 323	0.9610
	000 OZ 352	0.0620
000 OZ 375	0.1341	
000 ZV 7	3.2140	
000 ZV 8	1.9860	
51400 SEPT-SAULX	000 OA 21	19.8000



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202408274968-002
n°dossier : 51240539

Le Préfet

à

EARL DU MOULIN
1 RUE ROCULOT COURMELOIS

51360 VAL-DE-VESLE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
23/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 95.0383 ha à LES PETITES-LOGES (51400), PROSNES (51400), SEPT-SAULX (51400), actuellement mises en valeur par MAILLIET SYLVIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240539** – logics n° 044202408274968-002, il est réputé complet à la date du **17/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/01/2025**, vous **beneficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DU MOULIN demeurant à VAL-DE-VESLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 95.0383 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51400 LES PETITES-LOGES	000 ZC 14	3.2962
51400 PROSNES	000 OE 1412	2.5945
51400 SEPT-SAULX	000 OA 49	3.4430
	000 ZA 8	15.2048
	000 ZB 17	5.8652
	000 ZB 18	2.0533
	000 ZB 27	2.5520
	000 ZB 29	18.0000
	000 ZB 30	7.3082
	000 ZE 1	3.2349
	000 ZE 12	14.2862
	000 ZB 28	17.2000



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Sandy MARCEAUX
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409105152
n°dossier : 51240543

Le Préfet

à

SCEA LA GRANGE AUX BOIS
14 ROUTE D'ATHIS

51190 LES ISTRES-ET-BURY

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
30/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 16.8702 ha à LES ISTRES-ET-BURY (51190), POCANCY (51130), actuellement mises en valeur par PADOY LUC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51240543** – logics n° 044202409105152, il est réputé complet à la date du **19/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/01/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LA GRANGE AUX BOIS demeurant à LES ISTRES-ET-BURY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.8702 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51190 LES ISTRES-ET-BURY	000 ZA 36	3.8646
	000 ZA 27	8.7280
	000 ZA 7	2.2110
51130 POCANCY	000 0A 664	0.2200
	000 0A 690	0.0057
	000 0A 691	0.0259
	000 ZA 22	1.3200
	000 ZA 23	0.4950



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409225341
n°dossier : 51240545

**Le Préfet
à**

JUMEL CLÉMENTINE MATHILDE
40 Chemin des Sept Moulins

51130 BLANCS-COTEAUX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
30/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 22/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2202 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par JUMEL PASCAL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51240545** – logics n° 044202409225341, il est réputé complet à la date du **22/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/01/2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : JUMEL CLÉMENTINE MATHILDE demeurant à BLANCS-COTEAUX a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2202 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AZ 192	0.2202



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Service économie agricole
Unité foncier et projets des exploitations**

Dossier suivi par Ambeline BRUGNON
Mel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Tél. de 9h00 à 11h30 :
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : n°logics : 044202409135213-001
n°dossier : 51240546

**Le Préfet
à**

NAUROY BRUNO
2 rue des fosses

51260 CONFLANS-SUR-SEINE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le
30/09/2024

**Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 204.1768 ha à BARBUISE (10400), ESCLAVOLLES-LUREY (51260), LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT (10400), MONTGENOST (51260), PERIGNY-LA-ROSE (10400), PLESSIS-BARBUISE (10400), PRUNAY-BELLEVILLE (10350), SAINT-LUPIEN (10350), actuellement mises en valeur par SCEA DOLLAT MIRAND. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51240546** – logics n° 044202409135213-001, il est réputé complet à la date du **23/09/2024**. Il contient les pièces pour débiter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/01/2025**, vous **bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : NAUROY BRUNO demeurant à CONFLANS-SUR-SEINE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 204.1768 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha
51260 ESCLAVOLLES-LUREY	000 ZI 46	4.8681
	000 ZI 44	2.3798
	000 ZI 3	0.3920
	000 ZI 2	0.6230
	000 ZI 1	0.3440
	000 ZA 20	1.1260
	000 ZI 48	3.9626
51260 MONTGENOST	000 ZR 5	1.3700
	000 ZR 6	0.2007
10400 PLESSIS-BARBUISE	000 ZD 52	0.0360
	000 ZD 51	0.9460
10400 PERIGNY-LA-ROSE	000 ZA 50	3.5000
	000 ZA 51	2.2680
	000 ZA 49	4.4290
	000 ZH 1	0.5389
	000 ZA 84	0.9279
	000 ZE 34	3.9000
	000 ZE 33	1.6854
	000 ZE 31	3.7850
	000 ZB 58	1.0000
	000 ZB 57	2.5500
	000 ZB 49	2.7430
	000 ZB 48	1.3750
	000 ZA 48	1.9930
	000 ZB 33	0.1300
	000 ZB 18	1.6120
	000 ZB 10	1.4620
	000 ZB 2	2.6220
	000 ZE 32	1.1550
	000 ZC 63	1.7645
	000 ZC 31	1.2340
	000 ZB 56	0.8120
	000 ZB 47	2.9360
	000 ZB 46	1.1120
000 ZB 38	0.8620	
000 ZB 37	0.1510	
000 ZB 32	1.8580	

	000 ZB 29	2.5130
	000 ZB 20	3.1620
	000 ZB 19	2.5000
	000 ZB 11	0.1520
	000 ZA 108	3.1080
	000 ZA 56	3.7170
	000 ZA 55	4.0500
	000 ZA 52	2.5780
	000 ZA 38	2.9720
	000 ZA 29	1.6220
	000 ZA 27	1.3680
	000 ZA 16	2.4910
	000 ZA 15	2.6000
	000 ZA 14	3.0390
	000 ZA 13	3.1050
	000 ZA 8	2.3540
	000 ZA 2	0.5610
10400 LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	000 ZK 18	0.1246
	000 ZI 91	4.0520
	000 ZI 78	1.3132
	000 ZI 77	0.4728
	000 ZI 76	0.7410
	000 ZI 75	1.7428
	000 ZB 92	0.0620
	000 ZB 91	0.0628
	000 ZB 85	1.3450
	000 ZB 84	0.3494
	000 ZB 36	2.0360
	000 ZB 30	2.4232
	000 ZB 29	3.6720
	000 ZB 21	1.9980
	000 ZB 20	1.5050
	000 ZB 18	1.8510
	000 ZB 10	2.6870
	000 ZB 9	0.5630
	000 ZA 67	1.1320
	000 ZA 65	0.2580
	000 ZA 44	0.3820
	000 ZA 40	0.3830
	000 ZA 39	6.1270
	000 ZA 27	1.1550
	000 ZB 87	0.0985

	000 ZA 10	3.2630
	000 ZB 86	0.2796
	000 ZB 68	0.2260
	000 ZA 6	0.7990
10400 BARBUISE	000 ZE 1	2.6060
	000 AD 20	1.5850
10350 SAINT-LUPIEN	000 ZA 30	6.9740
	000 ZA 29	3.4860
	000 ZA 28	3.4870
10350 PRUNAY-BELLEVILLE	000 YW 8	3.3280
	000 YW 7	13.1380
	000 YE 25	4.0000
	000 YE 18	6.9990
	000 YE 17	5.1830
	000 YE 24	5.7410



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
Monsieur MONGIN Brice
5 rue des Retets

52160 PRASLAY

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 16 octobre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240064

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 26/09/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **186,3120 ha** sises à :

Aulnoy Sur Aube :

- (parcelles ZI 10, ZC 18, ZD 01, ZI 18, ZI 12, ZI 36, ZI 06 et ZI 07), propriété de M. MONGIN Philippe

Bay Sur Aube :

- (parcelles ZA 37, ZA 39 et ZA 38), propriété de M. MONGIN Philippe

Musseau / Vals Des Tilles :

- (parcelles 345 ZA 30 et 345 ZD 30), propriété de M. DEMOULIN Guy
- (parcelles 345 ZA 36, 345 ZC 17 et 345 ZD 16), propriété de la Commune du Vals Des Tilles
- (parcelle 345 ZD 29), propriété de M. MONGIN Brice

Praslay :

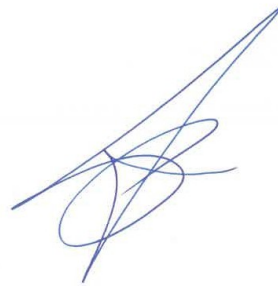
- (parcelles 0B 429, ZB 30, ZC 52 et ZE 08), propriété de Mme GILLET Arlette (usufruitier), Nadine et Séverine (nu-proprétaires)
- (parcelles ZE 20, ZE 21 et ZH 09), propriété de M. GILLET GERVAIS Daniel (usufruitier) et Mme GILLET Aurore (nu-proprétaire),
- (parcelles ZH 02, ZH 04, ZH 11, ZH 14, ZH 26, ZH 08, ZH 27 et 0C 138), propriété de MM. GILLET GERVAIS Daniel (usufruitier), GILLET Julien (nu-proprétaire)
- (parcelle 0A 562), propriété de M. MONGIN Philippe

L'opération prévue est une installation,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint au Chef du Service économie Agricole,



François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
EARL DE LA LESCHERES
15 Grande Rue

52130 ATTANCOURT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 18 septembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240073

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 02/09/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **299,8471 ha** sises à :

Rives dervoises :

- (parcelle ZE 57), propriété de M. PARCOLLET Jean-Louis
- (parcelle ZE 59), propriété de Mme GALICHER Bernadette

Wassy :

- (parcelles YB 03,YB 27, ZC 105), propriété de M. PARCOLLET Jean-Louis
- (parcelle ZC 05), propriété du GFA PARCOLLET Gabriel
- (parcelle ZA 05), propriété de Mme PARCOLLET Madeleine
- (parcelles ZI 80, ZI 82), propriété de Mme PARCOLLET Agnès

Brousseval :

- (parcelles YE 19, YE 20), propriété de M. DEMOUGEOT Denis

Louvemont :

- (parcelles ZI 60, ZI 57, ZI 58), propriété de Mme DELMOTTE Geneviève
- (parcelles ZE 16, ZE 21, ZI 15, ZI 113), propriété de M. PARCOLLET Jean-Louis
- (parcelles ZH 24, ZH 51), propriété de M. MULTIER François

Sommevoire :

- (parcelles ZW 01, ZW 22) propriété de Mme PARCOLLET Madeleine

Troisfontaines la ville :

- (parcelle XB 07), propriété de Mme PARCOLLET Madeleine

Attancourt :

- (parcelles 0C 262, ZA 15, ZE 12, ZE 27, ZI 07, ZI 08), propriété du GFA PARCOLLET Gabriel
- parcelles 0C 179, 0C 180, ZE 13, ZI 20, ZK 13, ZK 45, ZB 04, ZE 26), propriété de Mme PARCOLLET Madeleine
- parcelle ZK 07), propriété de Mme PARCOLLET Agnès
- parcelles ZA 41, ZA 08), propriété de M. PARCOLLET Jean-Louis
- parcelle ZA 52), propriété de M. MULTIER François

Humbecourt :

- (parcelle ZK 07), propriété de M. PARCOLLET Jean-Louis

Laneuville A Rémy :

- (parcelle 0H 360), propriété de M. PARCOLLET Jean-Louis

Roches Sur Marne :

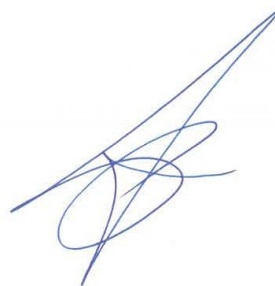
- (parcelles ZA 01, ZA 230, ZC 15, ZC 17, ZC 47, ZC 48, ZC 49), propriété de Mme THEVENARD Madeleine (née URBAIN)

L'opération prévue est l'installation de M. Guillaume PARCOLLET dans la société, par l'acquisition de parts sociales sans modification du foncier.

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
GAEC DU LEVANT
Chemin du Pré Saint

52000 VILLIERS LE SEC

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 7 octobre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240075

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 18/09/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **119,70 ha** sises à :

Semoutiers-Montsaon :

- (parcelles 339 OA 1244 en partie, 339 OA 1245 en partie, 339 OA 1243 en partie, 339 OA 1250 en partie, AH 01 et ZO 13), propriété de l'Etat Ministère De La Défense

Villiers-Le-Sec :

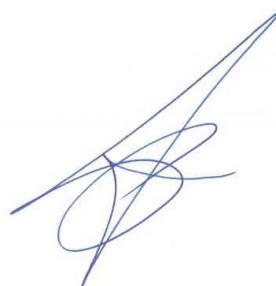
- (parcelles AC 08 et AD 04 en Partie), propriété de l'Etat Ministère De La Défense

L'opération prévue est un Agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint au Chef du Service économie Agricole



François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

SCEA DE LA MAISON DIEU
M. PIOT François
4 rue De La Belle Fontaine

52120 CHÂTEAUVILLAIN

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 14 novembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240078

LR/AR

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le **27/10/2024**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **88,9787** ha sur la commune de **Châteauvillain**

Commune	Superficie (ha)	Référence cadastrale	Propriétaire
CHÂTEAUVILLAIN	0,0600	AB 480	GOZZI Dominique / ARNOLDI Jacqueline
	0,0843	AD 104	
	0,1448	AD 105	
	1,7914	AD 106	
	0,0110	AD 112	
	0,0657	AD 113	
	0,7072	AD 114	
	0,2647	AD 115	
	4,3290	AD 222	
	0,1350	AD 223	
	0,0050	AD 229	
	0,0079	AD 238	
	0,1730	AD 240	

DRAAF Grand Est
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 – 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard – 4 Rue Dom Pierre Pérignon – 51000 - Châlons-en-Champagne

	0,1000	AD 241	GOZZI Dominique / ARNOLDI Jacqueline
	1,6180	AD 242	
	1,1510	YE 23	
	3,3340	YE 45	
	5,9270	YE 46	
	4,0970	YH 15	
	0,3457	YH 72	
	2,3260	YH 08	
	1,8310	153 YY 48	
	0,0500	AB 609	
	4,2860	YH 19	
	4,0340	YE 17	GOZZI Didier
	1,3030	YE 34	
	2,7790	YE 35	
	2,4860	YE 50	
	0,9680	YE 20	
	8,7640	YE 21	Indivision GOZZI Daniel, Didier, GOZZI-DOUCHET Marie-Agnès
	5,8690	YE 47	
	2,7540	YE 32	
	3,4220	YE 33	BOURING Laurent
	1,4270	YH 09	
	3,1390	YH 13	
	3,5160	153 YY 53	
	3,7930	153 YY 54	VANPOUCKE Claude Usufruitière, MUGNIER Solenne Nu-proprétaire
	8,7820	YE 52	
	3,0980	YE 36	PEDRINA Collette
			SELMERSHEIM Fabienne et Sophie

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la **SCEA DE LA MAISON DIEU**.

L'opération consiste en :

- une installation sans apport de foncier de M. PIOT François dans la SCEA DE LA MAISON DIEU,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/10/2024

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240078**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thibaud Roger', written over a faint circular stamp.

Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

GAEC FOURIER
M. Nathan FOURIER
15 Rue de Pisseloup
52330 COLOMBEY LES DEUX ÉGLISES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 12 novembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240083

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 11/10/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **475,3282 ha** sises à :

Autreville Sur La Renne (451 St Martin Sur La Renne) :

- (parcelle 4 51 YA 17), propriété de M. et Mme FOURIER Pierre et Nicole

Colombey Les Deux Eglises (49 Biernes, 238 Harricourt, 279 Lavilleneuve Aux Fresnes, 262 Lamothe_En_Blaisy, 18 Argentolles) :

- (parcelles ZD 54, ZE 13, ZE 14, ZE 25, ZK 36, 49 ZD 02, 49 ZD 04 et 279 ZA 25), propriété de M. et Mme FOURIER Pierre et Nicole
- (parcelles 49 ZC 40, 49 ZC 43, 49 ZC 39, 49 ZC 42, 49 ZC 41 et 49 ZC 44, 49 ZC 21 et 238 ZD 07), propriété de ARMAND Monique (ARMAND Thierry (Nu-proprétaire) , Sandrine (Nu-proprétaire), Coralie (Nu-proprétaire)
- (parcelles 262 ZB 44 et 262 ZB 47), propriété de M. DELACROIX Guy, MME ANDRE Yolande (Usufruitier) Mme DELACROIX Marie-Line (Nu-proprétaire), M. DELACROIX Eric (Nu-proprétaire)
- (parcelles ZI 14, ZL 01, ZO 03, 18 YB 20, ZO 04, ZO 05 et ZK 35), propriété de Mme DORKEL

Florence

- (parcelles AE 86, AE 88, ZC 02, 18 ZH 01, ZC 03, ZC 09, ZD 68, ZE 26, 238 ZD 36, AE 84, AE 199, AD 64, ZD 78 et ZD 81), propriété de M. FOURIER Sylvain
- (parcelles 18 ZI 05 et 18 ZM 02), propriété de Mme BOYER Corinne
- (parcelles ZC 04 et ZC 05), propriété de Mme Sylvie FOURIER
- (parcelle ZA 17), propriété de Mme PEREZ Annick

Juzennecourt :

- (parcelles ZI 58 et ZI 01), propriété de M. DELACROIX Guy, MME ANDRE Yolande (Usufruitier) Mme DELACROIX Marie-Line (Nu-proprétaire), M. DELACROIX Eric (Nu-proprétaire)

Lachapelle En Blaisy :

- (parcelles ZC 06, ZC 07 et ZC 08), propriété de Mme CHATY Lucette
- (parcelles ZL 21, ZL 19, ZL 11, ZC 40, ZL 09, ZL 18, ZC 44, ZC 45, ZH 14, ZI 19, ZL 13, ZK 02, ZK 50, ZK 67, ZK 68, ZK 01 et ZK 05), propriété de M. DELACROIX Guy, MME ANDRE Yolande (Usufruitier) Mme DELACROIX Marie-Line (Nu-proprétaire), M. DELACROIX Eric (Nu-proprétaire)
- (parcelles ZE 14, ZE 14 et ZB 31), propriété de M. FOURIER Sylvain

Rizaucourt Buchey (81 Buchey) :

- (parcelle 81 ZH 37), propriété de M. FOURIER Sylvain

L'opération prévue est l'**installation de M. Nathan FOURIER au sein du GAEC, sans apport de foncier.**

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,

Le chef de service,



Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
SCEA DU MOULIN
1, rue Gabriel Landragin
Montigny le Roi

52140 VAL DE MEUSE

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 24 septembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance

Tél. : 03 25 30 79 05

ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240085

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 09/09/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **34,8565 ha** sises à :

Val De Meuse (410 Provenchères-Sur-Meuse) :

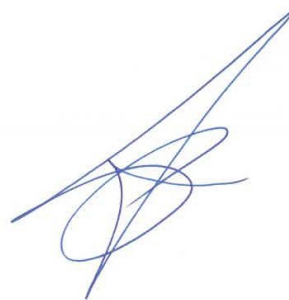
- (parcelles 410 ZH 11, 410 ZH 61, 410 ZH 62, 410 ZH 63, 410 ZH 58 et YT 11), propriété de M. François FLAMMARION
- (parcelle 410 ZK 50), propriété de M. Hubert FLAMMARION
- (parcelles 410 ZH 10, 410 ZH 09 et 410 ZH 08), propriété de l'Indivision MATHIEU

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service économie Agricole par Intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
GAEC DACEVIN
32 Rue du Bois

52220 RIVES DERVOISES

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 14 octobre 2024

Affaire suivie par : Louis FRANCO
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240091

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 20/09/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **13,1805 ha** sises à :

Rives-Dervoises (296 Louze):

- (parcelle 296 ZR 125), propriété de Mme ANDRIES Marie-Louise
- (parcelle 296 ZS 13), propriété de Mme HANCE Valérie

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
L'adjoint au Chef du Service
économie Agricole ,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
GAEC DES PELMONTAIS
71 rue du Maréchal de Lattre
De Tassigny

52130 WASSY

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 4 octobre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance

Tél. : 03 25 30 79 05

ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240093

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 26/09/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **30,380 ha** sises à :

Dommartin Le Franc :


- (parcelles ZC 93, ZD 02 et ZD 05), propriété de Mme HUBERT Béatrice

L'opération prévue est un agrandissement

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
L'adjoint au Chef du Service
économie Agricole ,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long, sweeping stroke extending upwards and to the right.

François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à
EARL DE LA CRAA
Monsieur GY Alexandre
2 place Martin Chatoillenot

52190 LE VAL D'ESNOMS

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 18 octobre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance

Tél. : 03 25 30 79 05

ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures agricoles (schéma régional) – demande d'autorisation préalable d'exploiter

Réf : N ° 52240096

ACCUSE de RÉCEPTION

Date de réception du dossier complet : le 04/10/2024 pour la demande d'autorisation d'exploiter la superficie de **23,5658 ha** sises à :

Rivières Les Fosses :

- (parcelles ZA 12 et ZA 13), propriété du GFA DE LA PRINCESSE

Le Val D'Esnoms (117 Chatoillenot) :

- (parcelle 117 ZC 93), propriété du GFA DE LA PRINCESSE
- (parcelles 117 ZB 61, 117 ZB 62 et 117 ZB 64), propriété de Mme et M. PRAT Yvette et Sylvain
- (parcelles 117 ZB 63 et 117 ZB 66), propriété de M. MORISOT Pierre

Le Montsaugeonnais (509 Vaux Sous Aubigny) :

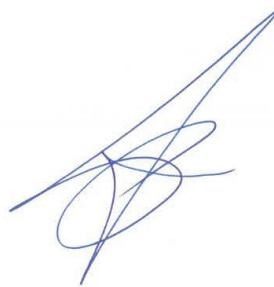
- (parcelles 509 ZR 03, 509 ZR 04 et 509 ZS 10), propriété du GFA DE LA PRINCESSE

L'opération prévue est un agrandissement,

Conformément aux articles R 331-4 et R 331-5 du Code rural, je vous informe que le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
L'adjoint au Chef du Service
économie Agricole ,



François KLEIN



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

Madame, Monsieur les gérants de la
SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION
VITICOLE NICOLAS BASS
3, Chemin des Vignes
52 330 RIZAUCOURT-BUCHEY

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 19 novembre 2024

Affaire suivie par : Anne-Lise Verdier
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

52240101

LR/AR

Monsieur, Madame,

Vous avez adressé à mes services, le 15/10/2424, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0,9715 ha sur les communes de Rizaucourt-Buchey (Haute-Marne) et de Colombé-la-Fosse (Aube) :

Commune	Référence cadastrale	Superficie (ha)	Propriétaire
COLOMBE-LA-FOSSE	0,4525	ZH 48, ZI 83, OD 773, ZI 143, ZM 05, ZM 33, ZM 35	Mme BASS Cécile
RIZAUCOURT-BUCHEY	0,5190	ZL 17	Mme BASS Lydie

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL de Vogon.

L'opération consiste en :

– un **agrandissement** de la SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE (SCEV) NICOLAS BASS

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 15/10/24.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52240101, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thibaud', is written over a faint, illegible stamp.

Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

SCEA RONDOT

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 22/11/2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240105

LR/AR

Monsieur, Madame,

Vous avez adressé à mes services, le **30/10/2024**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **78,5861 ha** sur la commune de **Germainvilliers, Blévaucourt, Breuvannes et Champigneulle** :

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par **Monsieur MOUGINOT OLIVIER**.

L'opération consiste en :

– un agrandissement

Communes	Surfaces	Références	Propriétaires
GERMAINVILLIERS	1,2377	AB 48	DELAME Nathalie et VUILLEMIN Simonne
	0,4074	ZE 33	Commune de Germainvilliers
	2,5550	ZE 38	PERRIN Marie-Odile
	2,8143	ZE 40	
	0,5087	ZC 18	MOUGINOT Olivier
	8,2000	ZD 36	
	3,3629	ZD 35	
	1,6856	ZE 20	
	8,1784	ZC 62	
	0,3832	AB 44	
	0,0311	AB 45	
	0,0679	AB 46	
	3,8677	ZE 42	
	1,2062	ZE 36	
	1,1423	ZE 04	
	7,2738	ZE 08	
	3,4722	ZH 15	
	1,9529	ZE 28	
	5,7000	ZD 37	
	2,8346	ZE 39	
2,1609	ZE 37		
3,8345	ZE 41		
2,6804	ZE 43		
0,8675	ZE 44		
BLÉVAINCOURT	0,4332	ZD 11	MONCHABLON Gilbert
	0,0974	ZD 10	Commune de Germainvilliers
	0,7440	ZD 06	MOUGINOT Olivier
	0,5800	ZD 07	
	0,5320	ZD 08	
BREUVANNES	1,3667	ZI 48	Commune de Germainvilliers
	0,5936	ZI 45	PERRIN Marie-Odile
	3,8273	ZI 44	MOUGINOT Olivier
	0,0155	ZI 46	
CHAMPIGNEULLES	0,2598	ZD 29	MOUGINOT Olivier
	3,7114	ZE 24	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30/10/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240105**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.


Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. Roger', is written over a horizontal line.

Thibaud ROGER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental,
à

SCEA DE LA BELLE FONTAINE
Monsieur PIOT François

**SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES**

Chaumont, le 15 novembre 2024

Affaire suivie par : Corinne Argenton-Crance
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime**

N° 52240077

LR/AR

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 27/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 116,1831 ha sur la commune de **Châteauvillain** :

Communes	Surfaces	Références	Propriétaire
CHÂTEAUVILLAIN	2,3000	YM 23	BOURING Laurent
	0,0120	ZV 08	
	0,7040	ZV 09	
	0,2300	ZV 10	
	0,2600	ZV 11	
	2,6370	ZV 16	
	3,7210	ZV 17	
	3,8170	YE 41	
	3,0390	YE 42	
	6,4770	YI 04	
	0,0620	YO 12	
	1,9920	YO 17	
	0,1699	YO 68	
	5,7063	YO 69	
	1,9708	ZL 191	

DRAAF Grand Est
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard - 4 Rue Dom Pierre Pérignon - 51000 - Châlons-en-Champagne

	9,2830	YM 22	BOURING Laurent
	6,0470	YO 11	BOURING Laurent (usufruitier), BOURING Claude (usufruitier, BARCELLO-BOURING Germaine (usufruitière),
	0,3615	ZA 71	
	3,0910	YE 43	MUGNIER Christopher et Annabelle
	0,4310	ZW 44	MUGNIER Christopher et Annabelle
	0,1270	ZW 45	MUGNIER Christopher et Annabelle
	4,2460	YH 32	FABERT Aïçe
	0,1050	ZW 46	
	0,4531	ZW 54	
	0,8770	YO 18	BOURING Claude
	1,8370	YO 19	
	2,3398	YO 66	
	0,8980	YI 01	BOURING Claude, Jérôme BARCELLO-BOURING Germaine (usufruitiers),
	2,6620	YI 02	
	6,7200	YI 23	
	1,5250	YI 24	
	3,4882	YL 41	
	17,4385	ZY 39	
	1,2150	YL 42	BOURING Claude, Jérôme, BARCELLO-BOURING Germaine (usufruitiers), BOURING Pierre(nu-proprétaire)
	8,7334	YI 05	PENVEN Dominique, LANNEAUX Micheline, MINAZZI Alain
	3,5190	YI 25	
	1,1990	YO 15	BOUSTEAU C
	0,6550	ZV 13	ROLAND-PIERRE
	0,4702	ZV 14	
	0,1600	ZX 05	
	0,6958	ZW 41	
	0,5581	ZW 42	MUGNIER Frédéric
	0,5581	ZW 43	MUGNIER Philippe
	0,4531	ZW 47	SOROLLA Sylvette
	0,5581	ZW 49	PEDRINA Colette et Jean-Pierre
	0,5581	ZW 48	
	0,396	ZW 01	
	0,3100	ZW 02 en partie	
	0,1726	ZW 51	MUGNIER Astrid
	0,3854	ZW 52	
	0,5581	ZW 50	MUGNIER Astrid, Solene (nu-proprétaire), VANPOUCKE Claude, (usufruitier),

Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la **SCEA DE LA BELLE FONTAINE**.

L'opération consiste en :

- **une installation sans apport de foncier de M. PIOT François dans la SCEA DE LA BELLE FONTAINE**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/10/2024,

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52240077**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne,

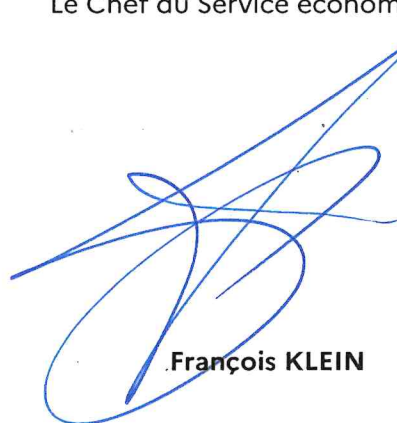
Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service économie Agricole



Handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

François KLEIN



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS

tél : 03 83 91 40 77

ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 24 septembre 2024

Le directeur départemental

à

Messieurs L'HOTE Thierry, Jean-François et
Christophe
GAEC DE LAVAL

5 rue des Rosières

54450 NONHIGNY

LR avec AR n° 1A 208 834 3423 5

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0082

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 03 juillet 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'installation ATP de Monsieur l'HOTE Thomas et l'entrée comme associé exploitant ATP de Monsieur JOLE Thierry au sein du GAEC DE LAVAL avec apport de foncier, d'une surface de 211 ha 34 a 92 ca de terres situées sur les communes de **BERTRAMBOIS-54480** (parcelles A 039-074-204-205-206-215-216-217-218-219-220-223-224-227-229-230-233-282-283-285-287-288-289-290-292-293-294-295-296-297-298-299-339-341-342-343-345-347-351-353-368-369-370-372-377-381-427-445-446-447-449-450-456-484- 485-486-487-488-489-490-491-492-494-495-496-497-546-564-565 – B 018-019-021-022-023-025-027-030-031-032-033-040-045-046-050-051-052-053-054-055-056-057-058-067-068-069-071-072-073-074-083-085-092-093- 094-139-140-144-145-147-151-152-154-156-160-163-242-281-303-304-316 – D 001-002-009-010-025-026-027-028-029-030-031-032-038-039-040-041-042-044-047-177-220-229-230-231-232-234-235-236-237-238-250-251-248-266-287 – E 200-204-205-241-243-244-250-251-252-255-258-269-272-295-296-301- 341-342-343-344-348-349-350-352-383-384-759), **BREMENIL-54540** (parcelles C 152 – ZB 001-002-011(partie) – ZC 002-024-028-035(partie)), **CIREY SUR VEZOUZE-54480** (parcelles AO 111-112 – AV 010 – AW 003-004-007-058-059-072 – AY 037(partie)-039(partie)-042-044-056 – AZ 010(partie)-017(partie)-034-043-055-056-057-058-060-061-064-065-066(partie)-083-084-093-094-101 – BO 058-059), **HALLOVILLE-54450** (parcelles A 608 – ZB 004-015-028-029(partie)-047-048-049 – ZC 008-009-043-044-051-052-057-069 – ZD 032-033-034-035-038-039), **NONHIGNY-54450** (parcelle ZC 020), **PARUX-54480** (parcelles ZB 038-039-042-052 – ZC 002(partie)-022-025-026(partie)-027(partie)-032(partie)-037(partie)-056-057-058-059(partie)-060(partie) – ZD 006-007(partie)-008-010-012-013(partie)-015(partie)-033-038-039- 040-041-042-043-057-058-059 – ZE 001-054-058(partie)-103-104 – ZH 013(partie)-016-023-024-027), **PETITMONT-54480** (parcelles AC 001-007 – AE 049-050-051-052-053-056-057-071-464-465-480(partie)-481 – AH 118-126-268-269-287-288-289), **SAINT MARTIN-54450** (parcelles ZC 031-032 – ZI 052) et **TANCONVILLE-54480** (parcelles A 250-254-263-264-265-266-269-270-271-279-280-281-282-283-284-285-300-301-303-308-309-318-322-328-329-351-396-397-398-399-400-401-410-419-469-470-471-472-521-522-523-524-525-530-533-538(partie)-561-562-563-616-785) et exploitées précédemment par le GAEC DES TROENES – 1 rue des Trois Fontaines à HALLOVILLE-54450.

Votre dossier a été enregistré complet au 20 septembre 2024, sous le n° 54-24-0082.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Adresse postale :

DDT de Meurthe-et-Moselle

C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :

Place des Ducs de Bar à Nancy

Tél : 03.83.91.40.00

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20 janvier 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY





**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3416 7

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0084

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 15 octobre 2024

Le directeur départemental
à

Messieurs LIEBAULT Pierre et BRABANT
Mickael

GAEC DE LA GRANDE ILE

10 rue du Cierge

55140 CHAMPOUGNY

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 22 juillet 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC DE LA GRANDE ILE, d'une surface de **10 ha 84 a 95 ca** de terres situées sur les communes de **ALLAMPS-54112** (parcelles B 307-313-319-320-324-325-334-339 – C 457-498-501-585-587-588-589-612 – E 651-652-654-656-657-659-660-661-662-664-665-666-701-706-707-709 – ZA 001-002-004-005 – ZC 030-031 – ZD 015) et de **BULLIGNY-54113** (parcelles G 566-567 – I 450-451-453-455-460-461-462-463-464-466-469-470-471-695 – J 287-288) et exploitées précédemment par Madame MASSON Jacqueline – 15 rue de la Fontaine à ALLAMPS-54112.

Votre dossier a été enregistré complet au 09 octobre 2024, sous le n° 54-24-0084.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09 février 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS

tél : 03 83 91 40 77

ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3411 2

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 29 octobre 2024

Le directeur départemental

à

Monsieur DUVAL Grégory

18 rue de la Verrerie

54480 CIREY SUR VEZOUZE

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0088

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 07 août 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L. 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation non aidée ATP en exploitation individuelle, d'une surface de **26 ha 63 a 08 ca** de terres situées sur les communes de **CIREY SUR VEZOUZE-54480** (parcelles AL 015-020-027 – AY 013-023-050-078 – BK 008-046 – BL 037-076) et **FREMONVILLE-54450** (parcelle AC 123) et exploitées précédemment par Monsieur DUVAL Jacky – Ferme de la Haute Seille à CIREY SUR VEZOUZE-54480.

Votre dossier a été enregistré complet au 14 octobre 2024, sous le n° 54-24-0088.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14 février 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COIFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3415 0

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0099

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 08 octobre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire la SCEA DE LA PIERRE, d'une surface de **2 ha 48 a 00 ca** de terres situées sur la commune de **BAZAILLES-54620** (parcelle ZB 020) et exploitées précédemment par Monsieur MUTELET Jean-Paul – 23 rue Poincaré à VILLE AU MONTOIS-54620.

Votre dossier a été enregistré complet au 08 octobre 2024, sous le n° 54-24-0099.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08 février 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 17 octobre 2024

Le directeur départemental
à

Messieurs MORBOIS Jean-Paul et Pascal
GAEC DES VIOLETTES

63 Grande rue

54800 FRIAUVILLE

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS

tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40

ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3413 6

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0100

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 08 octobre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire GAEC DES VIOLETTES, d'une surface de 11 ha 46 a 52 ca de terres situées sur la commune de FRIAUVILLE-54800 (parcelles ZA 027-038(partie)-039 – ZC 016 – ZE 044 – ZH 001-023) et exploitées précédemment par l'EARL DE MOULAINÉ – 56 Grande rue à FRIAUVILLE-54800.

Votre dossier a été enregistré complet au 16 octobre 2024, sous le n° 54-24-0100.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 16 février 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 23 octobre 2024

Le directeur départemental
à
Messieurs MARCHAL François, Benoît et
EHRE Bertrand
GAEC SAINT LOUIS
16 rue de l'Eglise
54370 SERRES

LR avec AR n° 1A 208 834 3403 7

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0103

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 16 octobre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'installation aidée ATP de Monsieur MARCHAL Julien au sein du GAEC SAINT LOUIS avec apport de foncier, d'une surface de **78 ha 32 a 48 ca** de terres situées sur la commune de **SERRES-54370** (parcelles ZC 022(partie) – ZE 017 – ZH 007-024-044-053-058-083-084-086-087-088-089-093-094-095-096-098-097(partie)-099-106 – ZK 004-009-010-011-012-013-028-029-030-031-032-035-036-037-040-048-051 – ZL 015(partie)-016(partie)-018(partie)-019-020-021-022-032 – ZM 044-086) et exploitées précédemment par l'EARL DU CHEMIN DE SAUSSI – 19 rue de Mont à SERRES-54370.

Votre dossier a été enregistré complet au 22 octobre 2024, sous le n° 54-24-0103.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 22 février 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
L'adjoint au chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Vincent FOUCAUT

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 07 novembre 2024

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3487 7

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0104

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 16 octobre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire l'EARL DE REMONVILLE, d'une surface de 1 ha 05 a 20 ca de terres situées sur la commune de EINVILLE AU JARD-54370 (parcelle ZM 049) et exploitées précédemment par l'EARL DU CHEMIN DE SAUSSI.

Votre dossier a été enregistré complet au 05 novembre 2024, sous le n° 54-24-0104.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05 mars 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 14 novembre 2024

Monsieur DOUVIER Matthieu

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Affaire suivie par : Maeva WEISS

tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40

ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3489 1

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0108

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 17 octobre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation ATP au sein de la SCEA LES ECURIES DE CHIRMONT, d'une surface de **58 ha 69 a 75 ca** de terres situées sur les communes de **CRANTENOY-54740** (parcelles ZA 027-029-033-035 – ZB 015(partie)-024-025 – ZC 011 – ZD 037(partie) – ZE 049 – ZH 013(partie) – ZI 002-010(partie)-011-012-013-014), **LANEVEUVILLE DEVANT BAYON-54740** (parcelle ZH 036(partie)) et **ORMES ET VILLE-54740** (parcelles ZC 042-043-044) et exploitées par la SCEA LES ECURIES DE CHIRMONT.

Votre dossier a été enregistré complet au 08 novembre 2024, sous le n° 54-24-0108.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08 mars 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles

Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Nancy, le 04 décembre 2024

Affaire suivie par : Maeva WEISS
tél : 03 83 91 40 77 – service : 03 83 91 40 40
ddt-structures@meurthe-et-moselle.gouv.fr

LR avec AR n° 1A 208 834 3499 0

Objet : Accusé de réception dossier complet n° 54-24-0110

ACCUSE de RÉCEPTION de DOSSIER COMPLET

SCEA DE LA PETITE SUISSE

Monsieur,

Vous avez déposé le 28 octobre 2024 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, article L 331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sociétaire SCEA DE LA PETITE SUISSE, d'une surface de **18 ha 23 a 32 ca** de terres situées sur la commune de **TOUL-54200** (parcelles AC 025-026-027-029-031-045-049-051-052-053 – AD 066 – AE 064 – AK 017-058-072-124-163 – AL 053-072-073-123 – AN 116-126-139-202-204(partie)-205) et exploitées par la SCEA CHAMAREL à GONDREVILLE-54840.

Votre dossier a été enregistré complet au 08 novembre 2024, sous le n° 54-24-0110.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R. 331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08 mars 2025, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L. 123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental et par subdélégation
Le chef de l'unité Aides et Structures Agricoles


Christophe COFFIGNY

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 08 octobre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
SCEA DE LA ROY JULIEN

LR avec AR n° : 2C 182 940 0970 8

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240123

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 05/06/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11 ha 29 a 85 ca situées sur la commune de BADONVILLIERS GERAUVILLIERS (parcelle 205ZI43p).

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **03/10/2024** sous le numéro **55240123**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 03/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 19 décembre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
Monsieur NOEL Alexandre

LR avec AR n° : 2C 186 544 1089 2

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240150

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET RECTIFICATIF

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 23/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 232 ha 95 a 65 ca situées sur les communes de COUVONGES 0 ha 42 a 45 ca (parcelle A59), MOGNEVILLE 0 ha 36 a 60 ca (parcelle ZE05), NEUVILLE SUR ORNAIN 0 ha 73 a 90 ca (parcelle ZK47) et VASSINCOURT 231 ha 42 a 70 ca (parcelles A64-65-75-78-80-111-117-118-121-136-149-150-151-152-177-200-243-244-245-249-250-251-252-253-262-263-271-273-274-280-284-285-286-291-292-293-294-295-296-330-331-332-333-334-335-341-342-343-344-345-346-347-348-349-359-388-390-394-395-409-438-439-526-527-528-529-530-532-533-535-542-543-546-547-548-549-550-551-552-554-558-651-670-671-832-833-842-843-845-867-868-869-870-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-908-909-910-911-912-913-923-926-927-930 - B05-06-07-08-10-12-13-14-15-16p-17-18-21-27-29-31-33-34-35-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-54-55-56-57-59-60-62-64-65-66-69-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-102-103-104-105-106-108-110-111-112-113-116-117-118-119-120-121-122-123-125-130-138-141-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-166-170-172-174-175-176-177-178-180-181-182-183-187-191-192-196-204-208-209-231-236-240-241-242-243-244-310-311-312-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-384-387-394-396-398-399-401-407-408-409-410-411-412-413-415-416-421-422-423-427-433-437-443-444-446-454p-472-473-474-475-476-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-501-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-516-517-518-519-530-531-606-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638p-639-641p-668-669-672-673-674-675-676-689-690-691-694-695-696-697-699-714-716-717-719-736-737-754-772-788-789-790 - C01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-14p-15-16-19-20-21-22-23-24-29-30-31-34-35-39-43-44-57-86-105-110-128-136-151-164-177-181-198-229-231-240-242-246-253-254-255-256-257-265-267-270-286-334-361-362-367-378-384-399-405-442-470-472-475-476-496-497-498-499-509-510-518-519-523-529-533-534-535-537-541-542-544-545-548-549-551-577-580-582-608-609-610-611-612-625-644-650-657-662-672-677-809-938-941-942-960-961-962-964-984-986-987-988-989-998-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1045-1046-1047-1073-1105-1106-1271-1272-1280-1384-1417-1448-1463-1489-1490-1503-1505-1506-1507-1508-1509-1510 - YA04-06-07-09-10-11-12-13-17-18 - YB08) actuellement mises en valeur par le GAEC DE LA TOUR.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides.

.../...

Votre dossier, enregistré complet au **09/10/2024** sous le numéro **55240150**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 09/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

BAR-LE-DUC, le 01 octobre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
EARL DE BELLEVUE

Réf. : 044202407214546-001
Dossier DDT : 55240153

LR avec AR n° : 2C 182 939 9353 4

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 044202407214546-001

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 27/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 30.3911 ha actuellement mises en valeur par S.C.E.A. DE SEIGNEULLES sur les communes de LES HAUTS-DE-CHEE (55003), SEIGNEULLES (55000). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 27/09/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202407214546-001 (55240153), contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE BELLEVUE demeurant à ROBERT-ESPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 30.3911 ha qui représente une surface pondérée¹ de 30.3911 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
55000 SEIGNEULLES	000 ZC 11	1.0724
55003 LES HAUTS-DE-CHEE	000 YH 54p	3.7450
55003 LES HAUTS-DE-CHEE	000 YH 53	0.4030
55000 SEIGNEULLES	000 ZE 1	25.1707

¹ Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 24 septembre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
Monsieur MOUTAUX Clément

LR avec AR n° : 2C 182 939 9355 8

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240154

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 31/07/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 176 ha 14 a 22 ca situées sur les communes de FOUCHERES AUX BOIS 0 ha 98 a 80 ca (parcelle ZB50), MENIL SUR SAULX 129 ha 25 a 75 ca (parcelles B337-620-623 – C10-219-233-323-957p-960p-961-1671 – D125-130-581-582-583-587-629-630-631-632-633-635-639-640-641-1451-1452-1471p-1498 – YC03-04-05-06-07 – ZA06-07-18-19-45 – ZB08-13-15-32-33-34-46-82-107-110 – ZC20-32-40-41-47-48-49-50-51-52-53 – ZD22-23-29-31p-33-34 – ZE01-03-04-05-06-11-12-86-89 – ZH47 – ZI19-20-21-22-26-28), NANT LE PETIT 40 ha 67 a 97 ca (parcelles ZB03-04-21p-39 – ZD106-122 – ZE38-39-68-71p-72-73-82-98-115-116p-119p-120p-121-122-123-124-125p-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146p-192) et STAINVILLE 5 ha 21 a 70 ca (parcelles ZI62 – ZS09) actuellement mises en valeur par le GAEC REINE PRE.

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle, avec les aides, en reprenant l'exploitation du GAEC REINE PRE.

Votre dossier, enregistré complet au **23/09/2024** sous le numéro **55240154**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

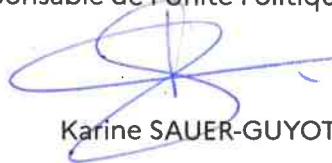
Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 octobre 2024

Le Directeur départemental des territoires
à
EARL DES FONTENOTTES

LR avec AR n° : 2C 186 544 1068 7

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55240174

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 10/09/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 15 ha 20 a situées sur les communes de COUROUVRE 1 ha 71 a (parcelle ZE01p) et LONGCHAMPS SUR AIRE 13 ha 49 a (parcelle ZH09p) actuellement mises en valeur par le GAEC DES PROMENEURS.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **23/09/2024** sous le numéro **55240174**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 23/01/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.33

Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Meuse

14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 18 novembre 2024

**Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime**

N° 55240185

LR avec AR n° : 2C 186 544 1044 1

EARL DE SAINT BALMONT

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 02/10/2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8 ha 30 a 80 ca situées sur la commune de COURCELLES SUR AIRE (parcelles ZE39-40-42). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DE LA FONTAINE AUX POISSONS.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 02/10/2024 sous le numéro 55240185, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 02/02/2025, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 17 juillet 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240066

Envoi en recommandé avec AR

Mme Aude CHARY
SCEA SAINTE-MARIE

20 rue de la Gare

57710 AUMETZ

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 19 octobre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein de la SCEA Sainte-Marie, sans apport de foncier, en remplacement de votre père, sur des terres d'une superficie totale de **376ha71a51** dont : **4ha48a43** sur la commune de **AUDUN-LE-TICHE**, **169ha13a35** sur la commune de **AUMETZ**, **3ha99a71** sur la commune de **BOULANGE**, **1ha27a14** sur la commune de **BREHAIN-LA-VILLE** (54), **129ha23a32** sur la commune de **CRUSNES** (54), **8ha87a67** sur la commune de **ERROUVILLE** (54), **3ha98a14** sur la commune de **FONTOY**, **1ha49a53** sur la commune de **SERROUVILLE** (54) et **54ha24a22** sur la commune de **TRESSANGE**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **15 juillet 2024** sous le numéro **57240066**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15 novembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX

**ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)
DAE n° 57240066**

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
AUDUN-LE-TICHE	4ha48a43	S.33 p.6à10 ; S.34 p.32pp
AUMETZ	169ha13a35	S.02 p.328pp ; S.04 p.2+9à12+14+15+17+18+22+24à28+30+ 35+40 ; S.06 p.7pp+21à27+29+31+32+35+36+42+55à 57+59+60+66à68 ; S.07 p.2à6+45+46+149 ; S.08 p.28à34+39+57à59+106+108+128+136+ 138+140+142pp+177+199+200+209+211+213+ 221 ; S.11 p.34+38+105+106+108+110
BOULANGE	3ha99a71	S.15 p.148+150
BREHAIN-LA-VILLE (54)	1ha27a14	S.Y p.258+261
CRUSNES (54)	129ha23a32	S.AB p.486 ; S.AC p.1+2+49à51+53+54+65+72à78+80+83+ 84+87+90+108+117+121+146+152à155 ; S.AD p.720 ; S.AE p.1+154+155+157à163+219pp+220+ 266pp ; S.ZA p.18+19+21+52+65+66+75+101+102 ; S.ZB p.10+13+ 23+66+67+94à96 ; S.ZC p.14+15+21pp+32+33+107 ; S.ZD p.19+20+ 22+45+57+75+111
ERROUVILLE (54)	8ha87a67	S.ZB p.21+45
FONTOY	3ha98a14	S.07 p.49+56
SERROUVILLE (54)	1ha49a53	S.ZK p.19
TRESSANGE	54ha24a22	S.02 p.12à15+28+32+33 ; S.03 p.8+9+39
TOTAL	376ha71a51	



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 31 juillet 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240067

Envoi en recommandé avec AR

SCEA VOIE ROMAINE

M. JAGER Thibault et Mme JAGER Céline

2 rue de l'Eglise

57220 HELSTROFF

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 15 juillet 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation par l'entrée de M. LINDNER Michaël au sein de celle-ci en apportant les terres qu'il exploite actuellement d'une superficie totale de **74ha15a84**, dont :

- **37a79** sur la commune de **CONDÉ-NORTHEN** (S.08 p.68+69),
- **42ha11a72** sur la commune de **HELSTROFF** (S.16 p.2+17à21+26+36 ; S.17 p.17+18+27+28 ; S.19 p.22 ; S.20 p.8),
- **19ha06a82** sur la commune de **OTTONVILLE** (S.04 p.1+2 ; S.06 p.87+89),
- **9ha00a82** sur la commune de **TETERCHEN** (S.03 p.88 ; S.11 p.1),
- **3ha58a69** sur la commune de **VARIZE-VAUDONCOURT** (S.06 p.3+4).

Votre dossier enregistré complet au **29 juillet 2024** sous le numéro **57240067** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fait actuellement l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29 novembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX

Metz, le 31 juillet 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240068

Envoi en recommandé avec AR

M. LINDNER Michaël
4a rue de la Fontaine
57220 HELSTROFF

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 22 juillet 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation par votre entrée au sein de la SCEA VOIE ROMAINE qui exploite actuellement une superficie totale de **137ha22a55**, dont :

- **10ha18a82** sur la commune de **BOULAY-MOSELLE** (S.08 p.195+196+247+249 ; S.18 p.89+107+310+312+314+316),
- **96ha01a00** sur la commune de **HELSTROFF** (S.16 p.13pp ; S.17 p.15+25+26 ; S.18 p.22+23 ; S.19 p.5+7+9+25+57+66+67 ; S.20 p.23),
- **19ha89a21** sur la commune de **HINCKANGE** (S.30 p.5+7+18+23+76+79+112+211),
- **5ha86a61** sur la commune de **MAIZEROY** (S.30 p.49 ; S.32 p.77pp),
- **5ha26a91** sur la commune de **VARIZE-VAUDONCOURT** (S.06 p.5).

Votre dossier enregistré complet au **29 juillet 2024** sous le numéro **57240068** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fait actuellement l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29 novembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 31 juillet 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

LE DORSTERHOFF SAS
(Messieurs PREISSER Tobias et Christof)
Dorsterhof
57720 WALSCHBRONN

Réf. : DAE n° 57240069

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 27 mai 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres précédemment exploitées par M. MEYER Christian d'une superficie totale de **96ha16a75**, dont :

- **20a65** sur la commune de **BOUSSEVILLER** (S.B p.269),
- **1ha05a30** sur la commune de **BREIDENBACH** (S.X p.49+89+117pp),
- **28ha76a84** sur la commune de **HANVILLER** (S.03 p.57 ; S.04 p.77+79pp+95+133),
- **53ha12a81** sur la commune de **ROLBING** (S.06 p.31+66+103+104 ; S.07 p.44+103+108à110 ; S.09 p.7+64+111+112+151 ; S.10 p.1),
- **5ha06a52** sur la commune de **SCHWEYEN** (S.21 p.16à19+28+83+106 ; S.22 p.7),
- **6ha36a75** sur la commune de **WALDHOUSE** (S.M p.25+26+251 ; S.N p.20+39+80+110+111),
- **1ha57a88** sur la commune de **WALSCHBRONN** (S.03 p.27 ; S.AB p.14+15 ; S.AE p.45 ; S.AH p.43+44+65+73).

Votre dossier enregistré complet au **31 juillet 2024** sous le numéro **57240069**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30 novembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agrèer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la Cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière


Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 6 août 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240070

Envoi en recommandé avec AR

M. JUNG Nicolas
EARL de la POSTE
Poste
57405 HOMMARTING

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 17 juin 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein de l'EARL de la POSTE, sans apport de foncier, en remplacement de votre mère, sur des terres d'une superficie totale de **287ha07a54** dont :

- **6ha07a21** sur la commune de **ARZVILLER** (**S.01** p.165pp+168pp+171pp+187+188+283à288+290 ; **S.03** p.2+3+4+13+32+35+36+158),
- **89ha66a52** sur la commune de **BROUVILLER** (**S.03** p.90+91+105+155 ; **S.04** p.152+153+156+157 ; **S.05** p.3+4+21+22+25+37+56à58+64à70pp+71+81à83+90pp+91+96+101pp+106+117ppà120+122à124+127à131+133à144+147+148+153+154+157à160+163+164+169à176 ; **S.06** p.6+28à32+57+58+61à63+66+69à71+73+93à96 ; **S.07** p.26 ; **S.14** p.13+16à18),
- **115ha99a10** sur la commune de **HOMMARTING** (**S.04** p.1+5+7+8+25+27à29+35à37+75à88+94+95+97à99+101+104+172+199+200+277+377+408+409+464+584à599+601à606 ; **S.05** p.4à6+20+22à24+36+43+45+50+52+72+126à132+135+136+138+230+233+234+300+332+344+346+347+381+382+385 à 399+403à410+417à419+421à430+433à440+442à447+459+463à466+469à481+485à 493+497à500),
- **64ha31a10** sur les communes de **PHALSBOURG-BOURSCHEID** (camp militaire – lots n° 1+3+4)),
- **6ha58a64** sur la commune de **RÉDING** (**S.17** p.31à33+41à47+49à52),
- **4ha44a97** sur la commune de **SAINT-JEAN-KOURTZERODE** (**S.03** p.10 ; **S.04** p.66+69+71).

Votre dossier enregistré complet au **4 août 2024** sous le numéro **57240070**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **4 décembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la Cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 7 août 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

M. CANTENEUR Paul
Ferme Sainte-Suzanne
57340 RODALBE

Réf. : DAE n° 57240071

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 6 août 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation avec votre père au sein de l'EARL du GRAND PRÉ qui exploite actuellement une superficie totale de **293ha47a93**, dont :

- **12ha02a87** sur la commune de **LIDREZING (S.02 p.152+153+255+256)**,
- **258ha48a35** sur la commune de **RODALBE (S.19 p.19+20+34+51+52 ; S.20 p.14à17 ; S.24 p.32à38+47à50+113+114+127 ; S.25 p.14+18+19+22à24+119+129+130+157+158 ; S.26 p.76+102 ; S.27 p.6à13+36à48+67+71+76+100+108+110+111 ; S.28 p.1+2+21+81 ; S.30 p.19 ; S.32 p.5à7+10 ; S.33 p.1+4+5)**,
- **22ha96a74** sur la commune de **ZARBELING (S.06 p.9à12)**.

Votre dossier enregistré complet au **6 août 2024** sous le numéro **57240071** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **6 décembre 2024**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 10 septembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Réf. : DAE n° 57240072

Envoi en recommandé avec AR

M. Antoine MESSIN

80 rue Principale

57170 SALONNES

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur

Vous avez déposé auprès de mes services, le 5 septembre 2024, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation dans l'EARL MESSIN sans apport de foncier, en remplacement de votre père, sur des terres d'une superficie totale de **7ha30a26** dont :

- **1a63** sur la commune d' **ALAINCOURT LA CÔTE (S.01 p.142)**,
- **81a33** sur la commune de **CHAMBREY (S.60 p.247+249+251+253)**,
- **6ha47a30** sur la commune de **SALONNES (S.03 p.69à72+80 ; S.04 p.10+39+57+61+70 ; S.05 p.71 ; S.06 p.18+28+122+123+130+131+134 ; S.09 p.51+52+62 ; S.19 p.02+11+43à47 ; S.21 p.40 ; S.28 p.14+27+28+46+67 ; S.29 p.33)**.

Il s'agit d'un complément à la DAE N° 57240056 suite à l'oubli de parcelles.

Votre dossier enregistré complet au **5 septembre 2024** sous le numéro **57240072**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **5 janvier 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Sylvain RIGAUD



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 20 septembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

M. GAILLOT Victor
2 rue du Château
57260 BASSING

Réf. : DAE n° 57240073
(n° LOGICS : 044202408304995)

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 1^{er} septembre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation au sein de l'EARL de la TÊTE d'OR dans laquelle vous exploiterez une superficie totale de **17ha43a84**, dont :

- **11ha73a97** sur la commune de **BASSING** (**S.01** p.79pp+129+172pp ; **S.02** p.10+12 ; **S.03** p.86pp ; **S.06** p.40pp+42 ; **S.07** p.24pp+44),
- **21a84** sur la commune de **BIDESTROFF** (**S.04** p.51),
- **1ha36a28** sur la commune de **BOURGALTROFF** (**S.10** p.30),
- **4ha11a75** sur la commune de **DOMNOM-LÈS-DIEUZE** (**S.04** p.52).

Votre dossier enregistré complet au **2 septembre 2024** sous le numéro **57240073** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **2 janvier 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Sylvain RIGAUX

Metz, le 4 novembre 2024

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

Réf. : DAE n° 57240074
(n° LOGICS : 044202410105659)

Envoi en recommandé avec AR

Mme CANTENEUR Sophie
SCEA BEL ESPOIR
66 rue Principale
57340 HABOUDANGE

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame,

Dans le cadre de votre installation dans la SCEA BEL ESPOIR en tant qu'associée-exploitante, vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 10 octobre 2024, une demande d'autorisation d'exploiter des terres situées sur la commune de **HABOUDANGE**, d'une superficie totale de **215ha68a12**, dont les références cadastrales sont citées ci-dessous :

Sections	Parcelles
01	90 (J), 93 (J), 169, 173, 174
44	48, 50,51,52,53
45	15, 17, 19 (K), 19 (L), 19 (M), 19 (N), 19 (O), 19 (P), 19 (Q), 21
47	7, 9, 13 (K), 13 (L), 13 (M), 13 (N), 14
48	2 (L), 5, 6, 34 (J), 34 (K), 34 (L), 34 (M), 34 (N)
49	1, 3
51	2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25 (J), 25 (K), 25 (M), 26, 31, 32, 33

Votre dossier enregistré complet au **10 octobre 2024** sous le numéro **57240074** contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie d'Haboudange et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la pêche maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

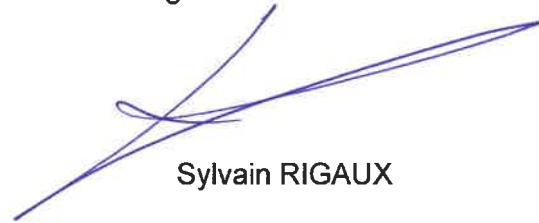
Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10 février 2024**, vous bénéficierez d'une **autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.232-3 du Code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint à la cheffe du Service Économie Rurale,
Agricole et Forestière



Sylvain RIGAUX



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240045

**SCEA DA-JLM CEREALES
M. GAUCKLER Mickaël
28 rue principale
67230 HERBSHEIM**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 6 septembre 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 13 juin 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 29ha 57a 80ca sur les communes de Benfeld et Herbsheim. Le récapitulatif est repris en annexe. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA DA-JLM CEREALES à Herbsheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 3 septembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240045 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 3 janvier 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire		
			section		parcelle					
67240045	GAUCKLER Mickaël	BENFELD	section	5	parcelle	13	0,9152	DUTTER Florence		
			section	AP	parcelle	86	1,2014			
			section	4	parcelle	47	0,2153			
			section	4	parcelle	48	0,7709			
			section	5	parcelle	179	1,6893	DUTTER Jean-Luc		
			section	5	parcelle	182	0,1505			
			section	5	parcelle	185	0,0732			
			section	5	parcelle	12	1,02	HELLMANN Ignace		
			section	4	parcelle	118	0,2443			
			section	4	parcelle	49	0,6348	KOEBERLE Francis		
			section	4	parcelle	45	0,3742			
			section	4	parcelle	46	0,3755	SOARES Patricia		
		section	4	parcelle	46	0,3755				
		Total BENFELD						10,3211		
		67240045	GAUCKLER Mickaël	HERBSHEIM	section	8	parcelle	50	0,1865	BRONN Simone
					section	6	parcelle	41	0,1246	BRUN Alice
					section	1	parcelle	129	0,1929	BRUN Eddie
					section	7	parcelle	137	0,4476	CHRIST Yvette
					section	1	parcelle	128	0,2732	
					section	6	parcelle	42	1,66	Commune de Herbsheim
					section	1	parcelle	50	1,7036	DUTTER Florence
					section	1	parcelle	101	1,2032	
					section	1	parcelle	100	0,4624	
					section	1	parcelle	99	0,6488	
					section	1	parcelle	132	0,0999	
					section	8	parcelle	14	0,727	
					section	1	parcelle	102	0,4382	DUTTER Jean-Luc
					section	8	parcelle	10	0,3471	
					section	8	parcelle	11	1,1009	
					section	8	parcelle	12	0,1869	
					section	8	parcelle	13	0,9532	FEHLMAN Jean-Jacques
					section	1	parcelle	13	1,93	
					section	8	parcelle	44	0,1663	GAUCKLER Raymond
					section	1	parcelle	124	0,1365	
					section	B	parcelle	1373	0,2387	HELLMANN Ignace
					section	4	parcelle	117	0,3645	HERTZ Roger
					section	8	parcelle	9	0,5904	
					section	D	parcelle	1155	0,0877	HOERD Florian
					section	D	parcelle	1157	0,0877	
					section	D	parcelle	1156	0,0877	
					section	1	parcelle	49	0,22	KOEBERLE Francis
					section	8	parcelle	27	0,2884	KRETZ Antoine
section	7				parcelle	121	1,1632	PABST Patrick		
section	7				parcelle	120	0,4386			
section	8				parcelle	5	0,3052	SCHMITT Gilbert		
section	8				parcelle	6	0,4673			
section	8				parcelle	7	0,2914			
section	3				parcelle	10	0,1749	SCHMITT Jean-Georges		
section	1				parcelle	51	0,4471	SCHNEIDER Salomé		
section	1				parcelle	78	0,3171	SOARES Patricia		
section	1	parcelle	79	0,294						

67240045	GAUCKLER Mickaël	HERBSHEIM	section	1	parcelle	80	0,1468	SOARES Patricia
			section	1	parcelle	123	0,2574	TRUTT Jean-Marc
		Total HERBSHEIM					19,2569	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240048

**M. SCHNEIDER Matthieu
EARL Ferme Bergerie
Ferme de la Bergerie
67160 RIEDESELTZ**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 29 octobre 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 20 juin 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 73ha 35a 08ca sur les communes de Altenstadt/Wissembourg, Cleebourg, Oberhoffen Les Wissembourg, Riedseltz, Rott, Steinseltz, Wissembourg.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 10 septembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240048 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 10 janvier 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjointe à la Cheffe du Service Agriculture

L'Adjointe
au Chef du Service Agriculture

Florence BALKE

Florence BALKE

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire	
			section		parcelle				
67240048	EARL Ferme Bergerie	ALTENSTADT/ WISSEMBOURG	section	1	parcelle	50	0,1514	SCHNEIDER Philippe	
			section	1	parcelle	51	0,1614		
			section	1	parcelle	61	0,2384		
			section	D	parcelle	514	0,4205		
		Total ALTENSTADT/WISSEMBOURG						0,9717	
		CLEEBOURG	section	64/9	parcelle	10	0,336	SCHNEIDER Philippe	
			section	64/9	parcelle	11	0,0228		
		Total CLEEBOURG						0,3588	
		OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG	section	4	parcelle	42	0,4005	SCHNEIDER Philippe	
		Total OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG						0,4005	
		RIEDELSTZ	section	12	parcelle	79	0,3541	ARBOGAST Joseph	
			section	12	parcelle	80	0,09	BASTIAN Angèle	
			section	11	parcelle	135	0,16		
			section	12	parcelle	154	0,35	Collectivité Européenne d'Alsace	
			section	12	parcelle	159	0,08		
			section	12	parcelle	160	0,1		
			section	12	parcelle	161	0,03		
			section	12	parcelle	162	0,74		
			section	10	parcelle	3	0,6007	Commune de Riedseltz	
			section	11	parcelle	93	0,8583	EICHENLAUB Joseph	
			section	11	parcelle	4	1,3322		
			section	11	parcelle	5	0,1591	EICHENLAUB Joseph	
			section	11	parcelle	6	0,1294		
			section	12	parcelle	104	0,8914		
			section	B	parcelle	161	0,0251		
			section	B	parcelle	162	0,0336		
			section	B	parcelle	163	0,0672		
			section	B	parcelle	164	0,0808		
			section	B	parcelle	165	0,0883		
			section	13	parcelle	22	0,1704	FEY Francis	
			section	13	parcelle	23	0,18	HECKEL Lucien	
			section	12	parcelle	65	0,1446		
			section	12	parcelle	66	0,453	HEINTZ Jacky	
			section	11	parcelle	98	0,13		
			section	11	parcelle	199	0,04	HEINTZ Jean-Marie	
			section	11	parcelle	88	0,2604		
			section	11	parcelle	113	0,5653	HUBSCH Albert	
			section	11	parcelle	19	0,3132		
			section	9	parcelle	143	0,1046	Indivision KOLB	
			section	9	parcelle	144	0,32		
			section	9	parcelle	145	0,5484		
			section	11	parcelle	13	0,24	KEISSER Jean-Louis	
section	12	parcelle	68	0,23					
section	13	parcelle	19	0,1977	KOLB Francis				
section	13	parcelle	9	0,1605					
section	13	parcelle	10	0,023					
section	13	parcelle	61	0,1115	KOLB Louis				

67240048	EARL Ferme Bergerie	RIEDELSELTZ	section 13	parcelle 62	0,533	KOLB Louis
			section 13	parcelle 20	0,3472	
			section B	parcelle 979	0,0532	
			section B	parcelle 980	0,0634	
			section 11	parcelle 86	0,2225	
			section 11	parcelle 87	0,8575	
			section 2	parcelle 24	0,2488	KOPP Albert
			section 11	parcelle 11	0,1403	Mme CONRATH Jean-Jacques
			section 11	parcelle 12	0,1309	
			section 9	parcelle 73	1,1742	NOLD Raymond
			section 12	parcelle 40	1,5346	
			section 12	parcelle 57	1,0994	
			section 12	parcelle 59	0,3506	
			section 12	parcelle 58	0,7226	
			section 10	parcelle 1	0,26	Paroisse protestante St Jean
			section 13	parcelle 241	0,2707	SCHNEIDER Philippe
			section 5	parcelle 14	1,7055	
			section 10	parcelle 138	0,5756	
			section 10	parcelle 168	0,7284	
			section 11	parcelle 85	1,063	
			section 11	parcelle 90	0,7014	
			section 11	parcelle 91	0,4472	
			section 11	parcelle 114	0,3425	
			section 11	parcelle 115	1,793	
			section 11	parcelle 119	0,2744	
			section 11	parcelle 134	0,0566	
			section 11	parcelle 135	0,1634	
			section 11	parcelle 193	0,4768	
			section 11	parcelle 92	0,1992	
			section 11	parcelle 94	1,4511	
			section 11	parcelle 96	0,1734	
			section 11	parcelle 97	0,5	
			section 12	parcelle 25	0,1608	
			section 12	parcelle 26	3,7322	
			section 12	parcelle 27	1,3086	
			section 12	parcelle 28	6,8953	
			section 12	parcelle 29	0,3837	
			section 12	parcelle 30	0,0886	
			section 12	parcelle 41	0,3184	
			section 12	parcelle 42	0,141	
			section 12	parcelle 43	0,08	
			section 12	parcelle 78	0,3997	
			section 12	parcelle 111	0,7056	
			section 13	parcelle 26	0,0613	
			section 13	parcelle 27	0,1265	
			section 13	parcelle 28	1,4197	
			section 13	parcelle 121	0,4319	
			section 13	parcelle 122	0,0547	
			section 13	parcelle 203	0,1869	
			section B	parcelle 978	0,0604	
section 13	parcelle 16	0,036	STOLL André			
section 13	parcelle 17	0,1168				
Total RIEDELSELTZ				45,7313		
	ROTT	section 6	parcelle 74	0,19	RUCH Lydie	
Total ROTT				0,19		
	STEINSELTZ	section 8	parcelle 71	0,4743	Commune de Steinselz	

67240048	EARL Ferme Bergerie	STEINSELTZ	section	14	parcelle	33	0,1847	Commune de Steinseltz	
			section	10	parcelle	316	0,5317	KOPP Albert	
			section	10	parcelle	252	0,0759	Paroisse protestante réformée	
			section	6	parcelle	37	0,1353	ROHR-JUEN Andrea	
			section	10	parcelle	323	0,1866	SCHAAF Hervé	
			section	14	parcelle	61	0,2003		
			section	14	parcelle	62	0,3208		
			section	12	parcelle	50	0,2545	SCHNEIDER Philippe	
			section	14	parcelle	21	0,2363		
			section	14	parcelle	22	0,0485		
			section	12	parcelle	58	0,0947		
			section	6	parcelle	42	0,6506		
			section	10	parcelle	251	0,0583	VETTER Anita	
			section	11	parcelle	13	0,47		
			section	9	parcelle	30	0,3578		
		section	11	parcelle	10	0,4242			
		section	11	parcelle	11	0,6612			
		section	11	parcelle	65	0,2428			
		section	11	parcelle	30	0,4784			
		Total STEINSELTZ						6,0869	
		WISSEMBOURG	section	7 1	parcelle	47	0,3274	APFFEL-MARGLIN Frédérique.	
			section	7D	parcelle	1190	0,0739	BARTHEL	
			section	7D	parcelle	1794	0,0227		
			section	1	parcelle	101	0,3	HAUCK André	
			section	7D	parcelle	437	0,227	HAUSRATH Robert	
			section	7D	parcelle	1189	0,2529	HECKEL Joseph	
			section	7D	parcelle	1193	0,1564		
			section	7D	parcelle	1258	0,086		
			section	11	parcelle	37	0,13	HECKEL Joseph/HECKEL Albert	
			section	7D	parcelle	1306	0,082	HECKEL Lucien	
			section	7D	parcelle	1307	0,0615		
			section	7D	parcelle	1308	0,155	HECKEL Lucien	
			section	7D	parcelle	1309	0,128		
			section	7D	parcelle	1318	0,09		
			section	10	parcelle	25	0,4241		
			section	10	parcelle	28	0,7909		
			section	7D	parcelle	95	0,1496	HECKY Rodolphe	
			section	7D	parcelle	18-88	0,2128		
			section	7D	parcelle	1310	0,057	HEINTZ Michel	
			section	10	parcelle	1	0,8917		
			section	7 10	parcelle	271/130	0,1814	HUBSCH Geneviève	
			section	7D	parcelle	1666	0,2902	Indivision KANY	
section	7D		parcelle	1667	0,2903				
section	7 1		parcelle	29	0,1171				
section	7D		parcelle	515	0,4145	JUNCKER Martin			
section	7 1		parcelle	12	0,02	KASTNER André			
section	7 1		parcelle	13	0,02				
section	7 1		parcelle	14	0,03				
section	7 1		parcelle	16	0,03				
section	D		parcelle	1303	0,264	KOPP Albert			
section	10		parcelle	29	0,3749				
section	7D		parcelle	448	0,12	MOOG Jean-Pierre			
section	10		parcelle	26	0,1417	NEUFELD Wendelin			
section	7 D	parcelle	453	0,1515	RUDLOFF Charlotte				
section	7D	parcelle	516	0,419	SCHNEIDER Philippe				
section	D	parcelle	1191	0,0776					

67240048	EARL Ferme Bergerie	WISSEMBOURG	section D	parcelle	1389	0,1143	SCHNEIDER Philippe	
			section D	parcelle	1398	0,1128		
			section D	parcelle	1399	0,1495		
			section D	parcelle	1668	0,3296		
			section D	parcelle	1669	0,3297		
			section 7 11	parcelle	36	1,745		
			section 7D	parcelle	1147	0,1495		
			section 7D	parcelle	1148	0,1548		
			section 7D	parcelle	415	0,141		
			section D	parcelle	1780	0,141		
			section D	parcelle	1390	0,1054		
			section 7D	parcelle	1311	0,246		
			section 7D	parcelle	1312	0,065		
			section 7D	parcelle	1323	0,1565		
			section 7D	parcelle	1792	0,1418		
			section 7D	parcelle	1881	0,1544		
			section 7D	parcelle	1883	0,066		
			section 7D	parcelle	1884	0,1334		
			section 7D	parcelle	1887	0,1362		
			section 7 1	parcelle	54	0,1828		
			section 7 1	parcelle	56	0,208		
			section 7 1	parcelle	57	0,276		
			section 7 1	parcelle	58	0,3083		
			section 7 1	parcelle	59	0,0912		
			section 7 1	parcelle	60	0,0813		
			section 7 1	parcelle	28	0,4228		
			section 7 1	parcelle	30	0,3927		
			section 7 1	parcelle	39	0,1995		
			section 7 1	parcelle	40	0,101		
			section 7 1	parcelle	52	0,7568		
			section 7 1	parcelle	68	0,0578		
			section 7 1	parcelle	103	0,3426		
			section 7 1	parcelle	104	0,0956		
			section 7 12	parcelle	7	0,235		
			section 7 12	parcelle	8	0,249		
			section 7,12	parcelle	9	0,2105		
			section 7D	parcelle	439	0,228		
			section 7D	parcelle	440	0,231		
			section C	parcelle	66	0,2845		
			section 7	parcelle	42	0,4484		
			section 7	parcelle	43	0,1918		
			section 7D	parcelle	446	0,104		
			section 7D	parcelle	450	0,139		
			section 7 1	parcelle	48	0,1482		
			section 7 1	parcelle	49	0,8364		
			section D	parcelle	1400	0,0795		THOMAS Martine
			section C	parcelle	10	0,305		TROTZIER Marie-Antoinette
			section 10	parcelle	30	0,2719		WAGNER Marie-Elise
			Total WISSEMBOURG			19,6116		



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240049

**M. ZIMMERMANN Frédéric
Les escargots du jardin
7 rue du cimetière
67320 BUST**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 6 septembre 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez adressé le 21 juin 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4a sur la commune de Bust. Le récapitulatif est repris en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 3 septembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240049 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires; notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 3 janvier 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
La Cheffe du Service Agriculture

Agnès HARDY

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
			section	1	parcelle	471		
67240049	ZIMMERMANN Frédéric	BUST	section	1	parcelle	471	0,04	SCHMITT Jacqueline
		Total BUST					0,04	



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Michèle POINOT-SANTERRE
Service Agriculture / unité foncier
Tél : 03 88 88 91 59
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr
Réf : dossier n°67240064

**Mme VOLTZ Denise
7 rue de la gare
67330 DOSSENHEIM/ZINSEL**

PJ : liste des références cadastrales

Strasbourg, le 29 octobre 2024

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez adressé le 23 septembre 2024 à mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément aux articles L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11ha 71a 94ca sur les communes de Bouxwiller, Dossenheim/Zinsel et Neuwiller Les Saverne.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 23 septembre 2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67240064 contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de la région Grand Est dispose, conformément aux articles R.331-4 et R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 23 janvier 2025**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjointe à la Cheffe du Service Agriculture

L'Adjointe
au Chef du Service Agriculture

Florence BALKE

Florence BALKE

LISTE DES PARCELLES DEMANDEES :

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire		
			section		parcelle					
67240064	VOLTZ Denise	BOUXWILLER	section	32	parcelle	34	0,1638	ADOLFF Marc		
			section	32	parcelle	35	0,0717			
			section	33	parcelle	41	0,4961			
			section	32	parcelle	55	1,4	Commune de Bouxwiller		
			section	33	parcelle	40	0,97			
			section	25	parcelle	139	1,38			
			section	32	parcelle	36	0,0577	MEYER Catherine		
			section	32	parcelle	17	1,1245	SCHMITT Elfriede		
			section	32	parcelle	18	0,645			
			section	32	parcelle	93	0,16	VOLTZ Lisa		
			section	32	parcelle	95	0,1417			
			section	33	parcelle	119	1,0991			
			section	33	parcelle	129	0,2438			
		section	33	parcelle	131	0,7624				
		Total BOUXWILLER						8,7158		
				DOSENHEIM SUR ZINSEL	section	5	parcelle	51	0,052	ADOLFF Marc
					section	5	parcelle	56	0,0825	
					section	5	parcelle	57	0,0656	
					section	5	parcelle	58	0,0731	
					section	5	parcelle	59	0,0337	
					section	5	parcelle	61	0,035	
					section	5	parcelle	62	0,0346	
					section	5	parcelle	63	0,0383	
					section	5	parcelle	64	0,0363	
					section	5	parcelle	65	0,0348	
					section	5	parcelle	66	0,0356	
					section	5	parcelle	67	0,0358	
					section	5	parcelle	68	0,0352	
					section	5	parcelle	69	0,0401	
					section	5	parcelle	71	0,0793	
					section	5	parcelle	288	0,0471	
					section	9	parcelle	31	0,2606	
					section	9	parcelle	87	0,2	
		section	9		parcelle	29	0,15	SCHMITT Elfriede		
		section	9	parcelle	30	0,5622				
Total DOSENHEIM SUR ZINSEL						1,9318				
		NEUMILLER LES SAVERNE	section	1	parcelle	174	0,5544	ADOLFF Marc		
			section	1	parcelle	175	0,5174			
Total NEUMILLER LES SAVERNE						1,0718				



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 04/10/2024

Mme Virginie BLUCHET
Contrôle des structures
03 29 69 12 22
06 02 09 26 75
ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 16/09/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 13,02 ha, parcelles BX 275, BX 276, BX 277, BX 278, BX 285, BX 286, BX 35, BX 36, BX 37, BX 81, BX 82 et BX 83 à LE VAL D'AJOL.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 16/09/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240109, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

THIRION Laurent
726 La guippe
88370 PLOMBIERES LES BAINS



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 06/12/2024

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR :

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 25/10/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 2 ha 24, parcelles ZA 36 et ZA 39 à HAILLAINVILLE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 25/10/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240115, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

GAEC DU PRINTEMPS FLEURI
5 route de la chapelle
88330 HAILLAINVILLE

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 17/09/2024

Mme Virginie BUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR :

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 19/08/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 9,62 ha, parcelles ZA 43, ZA 59 et ZA 61 à SAINT JULIEN.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 19/08/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240117, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

EARL DE LA CROIX DE MISSION
110 grande rue de Craie
88410 SAINT JULIEN

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 14/10/2024

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR :

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 30/09/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 9,62 ha, parcelles ZA 43, ZA 59 et ZA 61 à SAINT JULIEN.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 30/09/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240118, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

SCEA DE LA NOUE
100 route de Fouchecourt
88410 SAINT JULIEN

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00



PRÉFÈTE DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le 04/10/2024

Mme Virginie BLUCHET

Contrôle des structures

03 29 69 12 22

06 02 09 26 75

ddt-foncier@vosges.gouv.fr

Lettre Recommandée avec AR

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 26/09/2024 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 29,80 ha, parcelles ZH 83, ZH 86, ZH 85, ZD 28, ZD 29, ZD 27 et ZD 100 à VILLE SUR ILLON, parcelles ZO 1, ZO 3, ZO 4, ZO 5, ZO 6, OC 782, OC 781, OC 780, ZO 31, ZO 30, ZN 19, ZC 27, ZS 2 et ZO 7 à DAMAS ET BETEGNEY et parcelle ZN 2 à GORHEY.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 26/09/2024.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88240119, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

EARL DOMAINE DES ETOILES
14 rue division leclerc
88270 DAMAS ET BETTEGNEY

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00